

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	4
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL.....	5
LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PLUI DU PAYS D’AIX.....	6
LES ACTIONS MENÉES.....	8
LES OUTILS D’INFORMATION.....	9
a. Dossier de présentation du projet.....	9
b. Articles de presse.....	10
c. Livrets de concertation.....	11
d. Panneaux d’exposition.....	12
e. Information sur Internet.....	13
Site internet du Territoire du Pays d’Aix.....	13
Site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	13
Réseaux sociaux.....	13
Registre dématérialisé.....	13
f. Affiches.....	14
LES OUTILS DE CONCERTATION.....	15
a. Réunions publiques.....	15
Atelier Grand Public enjeux/orientations.....	15
Réunions publiques diagnostic/PADD.....	15
Réunion publique OAP thématiques.....	15
Réunions publiques avant-projet.....	15
b. Registres de concertation.....	16
c. Observations écrites adressées par courriers ou par mails.....	16
LES RÉSULTATS QUANTITATIFS DE LA CONCERTATION.....	17

LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS	19
LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS AU REGARD DU PLUI	20
a. Contributions relatives à la consommation d'espace	20
b. Contributions relatives aux mobilités.....	21
c. Contributions relatives aux risques et nuisances	22
d. Contributions relatives aux activités économiques et à l'attractivité.....	23
e. Contributions relatives aux ressources, biodiversité, paysages et patrimoine.....	24
f. Contributions relatives à l'énergie	25
g. Contributions relatives à des informations sur le projet	26
LES CONCLUSIONS DU BILAN DE LA CONCERTATION	27
LES ANNEXES.....	29

1

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil de Territoire.

Plusieurs articles du Code de l'Urbanisme font référence à la démarche de concertation :

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; [...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis e les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

L'article L.153-8 du Code de l'urbanisme précise :

« Le PLU est élaboré à l'initiative de l'EPCI compétent en matière de PLU, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres.

L'article L.153-11 du Code de l'urbanisme précise : « L'autorité compétente mentionnée à l'article L. 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. »

A l'arrêt du PLUi, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global du territoire.

LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PLUI DU PAYS D'AIX

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par les délibérations du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence datée du 18 mai 2018 et du 4 juin 2021.

En effet, les modalités prévues dans la délibération du 18 mai 2018 n°URB 002-3841/18/CM relative à la prescription, la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation, ont été mises en œuvre tout au long de la concertation avec le public. Des modalités de concertation complémentaires ont été fixées, par la délibération du 4 juin 2021 n°URB 004-10140/21/CM, en lien avec la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et les restrictions et interdictions de rassemblement qui ont été édictées pour combattre celle-ci.

Les objectifs de la concertation fixés dans la délibération du 18 mai 2018 sont les suivants :

- Donner l'accès au public à une information claire tout au long de la concertation
- Sensibiliser la population aux enjeux et aux objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet
- Permettre au public de formuler ses observations

Conformément à la délibération du 18 mai 2018, les modalités de concertation suivantes ont été mises en place :

Dossier de présentation

Un dossier de présentation du projet de PLUi a été mis à disposition du public au siège du Territoire du Pays d'Aix ainsi que dans chacune des 36 communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Le contenu de ce dossier était également disponible sur le site internet du Territoire du Pays d'Aix dans un premier temps, puis sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et sur le registre numérique dédié dans un deuxième temps.

Réunions publiques

Des réunions publiques étaient prévues à deux étapes de la procédure d'élaboration du PLUi à savoir :

- Présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Présentation de « l'avant-projet » de PLUi

En particulier et pour chacune de ces deux étapes, il était prévu cinq réunions publiques à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix.

Les réunions publiques ont été préalablement annoncées par voie de presse et par voie d'affichage au siège du Territoire du Pays d'Aix ainsi que dans chacune des communes membres du territoire et sur les sites internet mentionnés précédemment.

Les annonces ont précisé les dates, lieux et objet des réunions.

Expression du public

Le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :

- En les consignant dans les registres destinés à recevoir les observations du public et mis à disposition du public au siège du Territoire du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes qui le composent,

- Par voie postale, dans un premier temps, à l'adresse suivante :

A l'attention du Président du Territoire du Pays d'Aix
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX
Hôtel de Boadès – CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

- Puis dans un deuxième temps :

A l'attention de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX
BP 48014 – 13567 MARSEILLE Cedex 02

- Par courrier électronique à l'adresse dédiée : plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr
- Sur le registre numérique dédié <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>
- Oralement lors des réunions publiques

La délibération du 4 juin 2021 complète les modalités de concertation fixées par la délibération du 18 mai 2018 de manière à prévoir que les réunions publiques qui seront organisées dans le cadre du PLUi puissent, si nécessaire, l'être de manière dématérialisée, notamment par une solution de type visioconférence.

La concertation s'est clôturée le 23 janvier 2023 à 18H00. Cette clôture a été annoncée par voie de presse, sur le site internet de la Métropole-Aix-Marseille, le registre numérique dédié.

2

LES ACTIONS MENÉES

LES OUTILS D'INFORMATION

a. Dossier de présentation du projet

Le dossier de présentation du projet de PLUi, évolutif et complété au fur et à mesure de l'avancée du projet, a été mis à disposition du public au siège du Territoire du Pays d'Aix, dans chacune des 36 communes ainsi que dans les 12 mairies annexes d'Aix.

Ce dernier était constitué des éléments suivants :

- Un registre de la concertation ;
- Les délibérations :
 - La délibération n°2018_CT2_120 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix en date du 18 mai 2018 relative à la définition des modalités de collaboration avec les communes,
 - La délibération n°URB 002/3841/CM du Conseil de Métropole du 18 mai 2018 relative à la prescription et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation,
 - La délibération n°URB 005/5741/19/CM du Conseil de Métropole du 28 mars 2019 relative à l'approbation de la note d'orientations stratégiques métropolitaines,
 - La délibération n°2019_CT2_498 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 novembre 2019 relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi ;
 - La délibération n°URBA 004-10140/21/CM du Conseil de la Métropole du 04 juin 2021 relative à la définition des modalités complémentaires de concertation ;
 - La délibération n°2022_CT2_240 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022 relative à la préfiguration de l'arrêt du projet de PLUi et la poursuite de la concertation avec en annexes les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques et les principes du zonage.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu le 28 novembre 2019 ;
- L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) – version 1 – Avril 2020 ;
- Le portrait du Pays d'Aix – éléments d'analyse thématique du territoire – version du 24 juin 2020.



Dossier de présentation du projet mis à disposition dans une des mairies du territoire

b. Articles de presse

Afin de présenter aux citoyens l'avancement du PLUi et d'annoncer les temps de concertation, divers articles ont paru tout au long du projet dans la presse locale.

4 Aix-en-Provence

Vendredi 24 Juin 2022
www.laprovence.com

Couffisses de ville

Les indiscrets

L'enseigne Boulanger recrute une vingtaine de personnes pour sa prochaine ouverture à Aix
Pour l'ouverture à l'automne d'un nouveau magasin de 2500 m², avenue des Belges, l'enseigne organise une journée de recrutement vendredi 1^{er} juillet. Plus de 20 postes sont à pourvoir, incluant des profils de conseillers commerciaux, de conseillers services et de "welcomers". Comment postuler ? Sur le site de recrutement <https://recrutement.boulanger.team/fr/annonces>, les candidats sont invités à envoyer leur CV et expliquer leur motivation. L'agence pôle emploi Aix-en-Provence Vallée de l'Arc est également mandatée par Boulanger pour cette campagne de recrutement. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 juin. Tous les profils présélectionnés seront invités le vendredi 1^{er} juillet pour un moment d'échange avec les équipes encadrantes. Chaque candidat aura la possibilité de s'entretenir durant un format job dating. Le lieu de rendez-vous ainsi que les créneaux de rencontres seront envoyés par e-mail directement aux candidats à partir d'aujourd'hui. L'intégration des nouveaux collaborateurs aura lieu le 29 août et débutera avec une formation de sept semaines, en immersion dans les magasins référents du groupe.

La Chambre de commerce s'allie à l'Ordre des avocats, à la Chambre des notaires et au Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables
Ils ont signé des conventions de partenariat pour "travailler" ensemble. Représentée par son président Jean-Luc Chauvin, la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence s'est alliée à maître Benoît Porteu de la Morandière, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau d'Aix-en-Provence, maître Jean-Raphaël Fernandez, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille, Colette Weizman, présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Paca, maître Gisèle Laveissière, présidente de la Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône et maître Stéphanie Brunengo, présidente déléguée du Centre de médiation et d'arbitrage Aix-Med. Dans l'objectif commun d'agir ensemble en faveur du conseil et de l'accompagnement des entreprises, ses professionnels agiront à titre d'experts sur un certain nombre de thématiques, notamment pour prodiguer des conseils juridiques, comptables, financiers. Quant à la convention avec le Centre de médiation et d'arbitrage, il s'agit de "s'engager dans une démarche conjointe en matière de médiation et notamment de médiation interentreprises, afin de gagner du temps dans la résolution amiable et durable des différends".

L'Insee chez vous pour une enquête sur les loyers
Ils sonneront peut-être à votre porte mais ils doivent être munis d'une carte officielle. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, depuis avant-hier et ce jusqu'au 16 juillet, une enquête sur les loyers et les charges afin d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé

Urbanisme : le Pays d'Aix dessine un nouvel avenir

Dans le futur plan local d'urbanisme intercommunautaire, les élus ont acté la construction de plus de logements sur moins d'espace

L'atmosphère était lourde mercredi soir à l'occasion de la dernière séance du conseil de territoire du Pays d'Aix, dont la disparition est actée au 1^{er} juillet. Dans l'amphithéâtre de l'école supérieure d'Art d'Aix, si les premiers rapports concernant les ressources financières visaient à clore ce chapitre, celui concernant l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) devait au contraire projeter ce territoire dans l'avenir.

C'est Jean-David Clot, maire du Puy-Sainte-Réparate qui présentait ce dossier pour le moins complexe. Réussi à réunir dans un document cadre, l'ensemble des perspectives de développement des 36 communes du pays d'Aix n'était pas une mince affaire. Amorcé en mai 2018 par son homologue de Puyoubier, Frédéric Guiniéri, ce plan urbanistique commun entre ici dans sa dernière phase avant un vote d'approbation prévu par la Métropole fin 2023.

Parmi les enjeux structurants inscrits dans ce PLUi, on peut citer la volonté de construire 2500 logements par an sur l'ensemble du territoire au lieu de 2300 actuellement. "Ce territoire manque de logements ! Ça induit le développement économique, l'emploi, l'aménagement du territoire... Surtout quand on connaît la cherté des logements sur le territoire. Je



Le Pays d'Aix accélère sa politique de construction de logements en actant 2500 réalisations par an, contre 2300. PHOTO GILLES BADER

"On ne peut pas raisonner sur la question du logement sans celle des infrastructures."

voudrais savoir ce que représentent ces 2500 logements ?" sifflait Marc Pena (Aix en Paratge). Et le maire de Ventabren, Claude Filippi, d'embrayer : "Il ne faut pas dissocier la mobilité et les logements. On ne peut pas raisonner sur la question du logement sans celle des infrastructures". En face, on défendait une volonté politique tout en in-

chant les maires à veiller "à la qualité de la construction, le développement des modes doux, la qualité des espaces publics..."

Moins d'utilisation du foncier

Une politique dynamique en matière d'habitat qui devra paradoxalement s'associer à une baisse de consommation des terres. Celle-ci devant passer de 170 hectares par an à 86. Une ligne directrice qui marque un tournant dans l'approche de l'urbanisation du pays d'Aix, territoire qui compte une croissance démographique de 0,5% par an, crée 2500 emplois par an sur les cinq dernières années

et représente 21% de la Métropole en termes de population. À l'horizon 2035, le PLUi prévoit une consommation d'espace restreinte à 1 026 hectares pour se conformer à la loi "Résilience et climat". Sur ce total, 520 hectares seront affectés aux zones constructibles et 106 aux zones naturelles. "Il s'agit de garder une réserve foncière pour des projets sur des exploitations agricoles ou de permettre à ceux qui sont déjà installés en zone naturelle, de réaliser dans la limite légale des agrandissements. C'est prévu par la loi, nous l'anticipons", rassurait Jean-David Clot, avant que les critiques ne pleuvent.

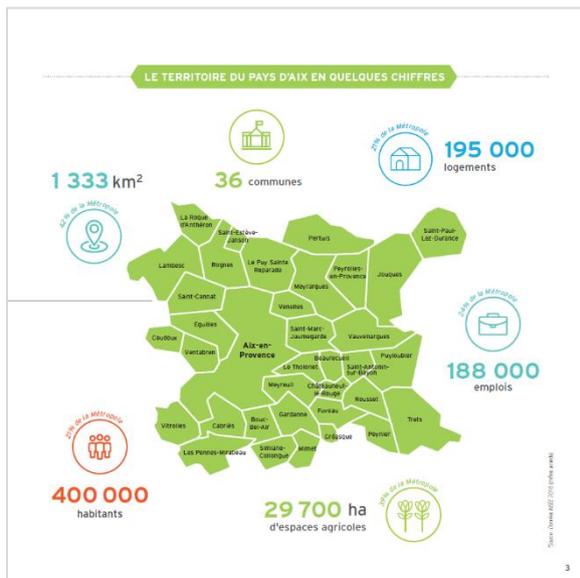
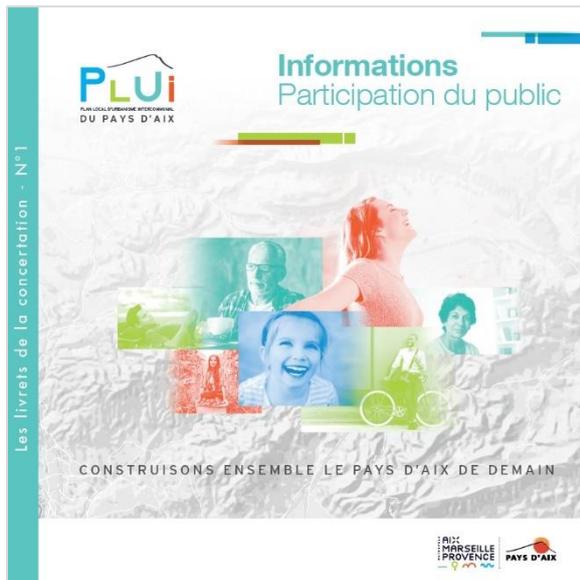
Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) stratégiques ont d'ores et déjà été mises en avant. Après concertation, il a été décidé d'axer un travail tout particulier sur la mutation de Plan de Campagne, la liaison structurante de la RD9 avec ses pôles économiques centraux, la RD6 renforcée comme barreau de liaison de Simiane à Trets en parallèle au nord d'une ligne pour le Val de Durance, sans oublier la vitrine du territoire : le grand site de France Concoors - Sainte-Victoire. "À cela s'ajoute entre 150 et 160 OAP sur les communes, plus sectorielles. Nous avons jusqu'à cet automne pour concevoir et organiser des réunions publiques", poursuivait Édelle Puechen. A.B.I.

Article sur le PLUi paru dans le journal « La Provence » le vendredi 24 juin 2022

c. Livrets de concertation

Le dossier de présentation du projet a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement de la procédure par 5 livrets de la concertation retraçant et synthétisant le contenu du PLUi :

- Livret de concertation n°1 : informations et participation du public
- Livret de concertation n°2 : diagnostic : les composantes du territoire
- Livret de concertation n°3 : diagnostic : population, logements, équipements et commerces
- Livret de concertation n°4 : diagnostic : emplois, activités et filières économiques, mobilités
- Livret de concertation n°5 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour le Pays d'Aix



Extrait du livret de concertation n°1

d. Panneaux d'exposition

Tout au long de la concertation, des panneaux d'exposition ont été exposés au siège du Territoire du Pays d'Aix, dans chacune des 36 communes ainsi que dans les 12 mairies annexes d'Aix.

Ces panneaux ont permis de sensibiliser le public à l'élaboration du PLUi et d'expliquer de manière pédagogique et synthétique les points-clés de chaque étape :

- 1 panneau présentant la démarche d'élaboration du PLUi ;
- 3 panneaux synthétisant les constats et enjeux clés du diagnostic territorial ;
- 1 panneau présentant les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;



Exemples de panneaux d'exposition



Exemples d'exposition dans les mairies



e. Information sur Internet

Site internet du Territoire du Pays d'Aix

Le site internet du Territoire du Pays d'Aix a été actif jusqu'au 31 août 2022. Les informations relatives au PLUi ont ensuite été relayées sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à la disparition des territoires.

Site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Une page spécifique a été créée et dédiée aux informations relatives au projet de PLUi à l'adresse suivante : <https://ampmetropole.fr/missions/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/planification-et-urbanisme/pays-daix/>

Cette page proposait des éléments d'information sur le projet (calendrier, modalités de concertation et d'information, actualités, une vidéo pédagogique pour expliquer ce qu'est un PLUi...).

Réseaux sociaux

La page Facebook du Pays d'Aix dans un premier temps, puis la page Facebook et le Twitter de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans un second temps, ont relayé les actualités liées au PLUi.

Registre dématérialisé

Cette page proposait de l'information sur le projet de PLUi (calendrier, contenu, étapes, modalités de concertation et d'information...) et rassemblait les pièces constitutives du projet de PLUi, les informations mises à jour, les contributions du public. Ce registre dématérialisé de la concertation était consultable sous le lien : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Calendrier prévisionnel des principales étapes d'élaboration

2019 Le diagnostic (le territoire, les usages, les enjeux, les atouts) est communiqué en mairie et sur le site.

2019 Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) est communiqué en mairie et sur le site.

2021 Pré-projet de concertation publique. Diffusion de livrets de concertation en mairie et sur le site.

2023 Arrêt du projet PLUi. L'adoption du projet de PLUi « arrêté » sera consultée en mairie et sur le site internet.

2023 Enquête publique. L'enquête publique permettra au public de formuler ses observations et/ou de vérifier la conformité des documents. Réception du avis de la concertation publique.

Approbation 2024

Par délibération du 18 mai 2018, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 36 communes du Pays d'Aix.

Des PLUi au PLUi

Dans l'attente de l'approbation du PLUi du Pays d'Aix, les plans locaux d'urbanisme de chacune des communes s'appliquent sur le territoire.

Visionnez la vidéo : Séminaire des maires sur l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix - 13 juin 2019

Un travail collectif

L'élaboration du PLUi est menée en collaboration avec les 36 communes du Pays d'Aix.

Deux conférences intercommunales PLUi ainsi que des séminaires garantiront ce travail de coconstruction avec mes maires.

Un comité stratégique (COSTRA), composé d'élus, assure le pilotage général de l'élaboration du PLUi.

L'avis des communes est recueilli aux moments clés de la procédure : définition des orientations du PADD, arrêt du projet de PLUi, version du projet consolidé avant approbation.

Comment suivre le projet de PLUi et donner son avis ?

La concertation préalable à l'arrêt du projet a été clôturée le 23 janvier 2023.

Prendre en compte les contributions

Un bilan de cette concertation va être effectué avec une analyse synthétique des contributions. Puis, au mois de mars 2023, le projet sera « arrêté » par les conseillers mé

Viendra ensuite une phase préalable et pi

Extrait du site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence

REGISTRE NUMERIQUE

AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIÉE

Accueil • Le dossier • Consulter les contributions • Déposer votre contribution

CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU PAYS D'AIX

OUVERT LE 11/08/2022 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 23/01/2023 À 18 HEURES

CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU PAYS D'AIX

ACTUALITÉ : LA CONCERTATION MENÉE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUi DU PAYS D'AIX S'ACHEVERA LE LUNDI 23 JANVIER 2023 À 18H00

Le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 36 communes de son territoire par délibération n°URB 002-384/1 / 18/ CM du 18 mai 2018.

Le PLUi établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

En attendant l'approbation du PLUi du Pays d'Aix, ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme de chacune des communes qui s'appliquent sur le territoire.

Comment suivre le projet de PLUi et donner son avis ?

Plusieurs supports sont à la disposition du public :

- Des registres de concertation destinés à recevoir les observations du public sont mis à disposition à l'antenne métropolitaine du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes qui le composent.
- Une adresse postale
- Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix - BP 48014 - 13647 Marseille cedex 02
- Le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>
- Une adresse mail : plui-c2-concertation@ampmetropole.fr ou concertation-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr

Retrouvez toutes les actualités relatives au PLUi du Pays d'Aix sur cette page

Tous les documents composant le PLUi sont ici : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix/documents>

Le PLUi est composé de quatre documents

- Le **Rapport de Présentation** qui contient les principales conclusions du diagnostic et explique le choix pour le territoire
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme
- Le **Règlement** qui est composé d'une partie graphique (document de zonage) et d'une partie écrite qui définit les règles générales applicables à toutes les zones ainsi que les règles spécifiques pour chacun des quatre types de zones, à savoir : Les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), les zones naturelles et forestières (N)
- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** relatives à certains secteurs ou thèmes.

Le PLUi est accompagné d'annexes (nonivités d'utilité publique, les secteurs sauvegardés, etc.) et doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui est le même instrument d'autres documents de planification tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Égalité des Territoires (SRADDET), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Visionnez la vidéo : Séminaire des maires sur l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix - 13 juin 2019

Les étapes dans l'élaboration du PLUi

Le processus d'élaboration du PLUi se déroule en plusieurs étapes :

- La prescription de l'élaboration du PLUi par délibération du Conseil Métropolitain
- La réalisation du diagnostic territorial et de l'État initial de l'environnement
- L'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le débat sur les orientations générales d'aménagement du PADD au sein des conseils municipaux de chaque commune et au sein de l'ex Conseil de Territoire du Pays d'Aix
- La mise au point du zonage, du règlement et des OAP et formalisation du dossier de PLUi prêt à être arrêté
- L'avis des conseils municipaux sur le projet de PLUi
- Le bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi par délibération en Conseil Métropolitain
- L'avis des Personnes Publiques Associées et Conseils pour enquête publique
- L'approbation du PLUi par délibération du Conseil Métropolitain

L'élaboration du PLUi est menée en collaboration avec les 36 communes du territoire du Pays d'Aix. Les modalités de collaboration entre les communes ont été fixées lors de deux conférences intercommunales PLUi des maires et la mise en place de séminaires des maires tout au long de la procédure.

Un comité stratégique (COSTRA) composé d'élus assure le pilotage général de l'élaboration du PLUi.

- L'avis des communes est recueilli aux moments clés de la procédure : définition des orientations du PADD, arrêt du projet de PLUi, version du projet consolidé avant approbation. Comment suivre le projet de PLUi et donner son avis ?
- **Visionnez la vidéo : Contributions ensemble le Pays d'Aix de demain**

Extrait du registre dématérialisé

f. Affiches

Des affiches ont été exposées dans les communes et au siège du Territoire du Pays d'Aix afin d'informer les habitants sur la tenue des réunions publiques.

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

**RÉUNIONS
PUBLIQUES**

**CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN**

Vous avez la parole,
venez partager vos ambitions
et vos attentes pour le Pays d'Aix !

2 MERCREDI OCTOBRE La Roque d'Anthéron Salle des Fêtes Esplanade du Pijoret 18h	3 JEUDI OCTOBRE Vitrolles Salle du Roucas Rue Roumanille 18h	4 VENDREDI OCTOBRE Rousset Salle des Fêtes Emilien Ventre - Boulevard de la Cairanne 18h	7 LUNDI OCTOBRE Les Pennes-Mirabeau Salle du Conseil - 223 Avenue François Mitterrand 18h
8 MARDI OCTOBRE Pertuis Salle Espace Georges Jouvin - 108 Rue Henri Silvy 18h	10 JEUDI OCTOBRE Gardanne Salle Polyvalente de la Halle Léo Ferré - Avenue du 8 Mai 1945 18h	14 LUNDI OCTOBRE Coudoux Salle des Fêtes 1 Place Jean Lapierre 18h	16 MERCREDI OCTOBRE Aix-en-Provence Salle du Bois de l'Aune 18h30

d'infos sur : www.paysdaix.fr | facebook.com/paysdaix

AIX
MARSEILLE
PROVENCE | PAYS D'AIX

Affiche réalisée pour annoncer les 8 réunions publiques diagnostic/PADD en 2019

LES OUTILS DE CONCERTATION

a. Réunions publiques

Atelier Grand Public enjeux/orientations

Le 7 juin 2019, un Atelier Grand Public a été organisé à Gardanne afin de partager les enjeux du territoire et d'échanger sur les orientations du PLUi.

Réunions publiques diagnostic/PADD

En octobre 2019, 8 réunions publiques ont été organisées sur le diagnostic et les orientations du PADD. Ces rencontres ont été réparties de façon homogène sur le territoire : La Roque-d'Anthéron, Vitrolles, Rousset, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Gardanne, Coudoux et Aix-en-Provence.

Réunion publique OAP thématiques

Pendant l'année 2021, marquée par la crise sanitaire, une réunion publique a été organisée le 9 septembre sous un format mêlant présentiel et distanciel. Elle portait sur les OAP thématiques.

Réunions publiques avant-projet

En novembre 2022, 5 réunions publiques territorialisées ont été organisées afin de faire une présentation générale de l'avant-projet de PLUi et d'un focus par secteur. Ces rencontres se sont déroulées à : Fuveau (secteur est), Vitrolles (secteur sud), Coudoux (secteur ouest), Peyrolles-en-Provence (secteur nord) et Aix-en-Provence (secteur centre).

Deux réunions complémentaires ont été organisées, le 23 septembre 2021 à Fuveau et le 6 décembre 2022 à Cabriès.



Photo de la réunion publique du mercredi 30 novembre 2022 à Peyrolles-en-Provence (secteur nord)

Chacune de ces rencontres publiques a été annoncée via la diffusion d’affiche et par voie de presse. Les 17 rencontres publiques ont permis au public de s’exprimer et d’échanger avec les élus présents. Environ 2 000 personnes ont assisté et visionné les 17 rencontres publiques organisées.

b. Registres de concertation

Des registres papier à disposition du public ont été mis en place au siège du Territoire du Pays d’Aix, dans chacune des 36 communes ainsi que dans les 12 mairies annexes d’Aix.

Les habitants du territoire ont également pu déposer leurs contributions en ligne sur le registre numérique dédié au PLUi : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

c. Observations écrites adressées par courriers ou par mails

Plusieurs moyens se sont présentés à la population pour s’exprimer notamment par l’envoi de courriers postaux à la Métropole, au Conseil de Territoire ou aux communes concernées, ainsi que par courriers électroniques à une adresse mail dédiée.

- Par voie postale, dans un premier temps, à l’adresse suivante

A l’attention du Président du Territoire du Pays d’Aix
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D’AIX
Hôtel de Boadès – CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

- Puis dans un deuxième temps :

A l’attention de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D’AIX
BP 48014 – 13567 MARSEILLE Cedex 02

- Par courrier électronique à l’adresse dédiée : plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr
- Sur le registre numérique dédié <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

LES RÉSULTATS QUANTITATIFS DE LA CONCERTATION

Près de 3600 personnes se sont mobilisées dans le cadre de la concertation :

- Environ 2 000 personnes ont assisté et visionné les 17 réunions publiques organisées ;
- 331 personnes ont adressé un courrier postal et 262 un courrier mail ;
- 977 personnes ont consigné leur observation dans les registres papier et dématérialisé ;

Ainsi, environ 1570 requêtes ont été enregistrées via les courriers, mails et registres.

Sur ces 1570 requêtes, 453 sont des manifestations d'opposition à un projet local, ce qui porte le nombre de requêtes directement en lien avec le PLUi à 1117.

Le bilan quantitatif fait une synthèse de l'ensemble des observations et contributions émises tout au long de la phase de concertation. Durant le temps de l'élaboration du projet de PLUi et de concertation préalable, les rédacteurs et décideurs publics ont travaillé régulièrement sur les requêtes et ont apporté un arbitrage politique et technique, afin d'intégrer les préoccupations citoyennes, dans le respect du cadre juridique.

L'ensemble des doléances a été classé selon une grille d'analyse organisée selon plusieurs critères : commune, thématique, intérêt (particulier, local et général), etc.

Thématiques des contributions :

Environ 50% des contributions sont des demandes de changement de zonage, pour ouverture à l'urbanisation en grande majorité. Cette donnée fait écho au tableau suivant avec l'importance des demandes concernant l'intérêt particulier.

De nombreuses contributions sont identifiées comme « Autre ». Sous cette catégorie se retrouvent des thématiques souvent d'ordre plus général concernant les orientations du PADD, les mobilités, les réseaux, la densification, la préservation de la nature, les nuisances ...

Pour les demandes de renseignements, beaucoup concernent l'ouverture à l'urbanisation de parcelles. Certaines portent également sur le calendrier de la démarche, l'état d'avancement du projet ou encore la consultation des documents du PLUi.

Les demandes portant sur l'évolution d'un point de règlement sont diverses : hauteur et emprise des constructions, marges de recul, extensions, traitement du risque incendie, etc. Toutefois, environ 80% des demandes d'évolution de point de règlement émanent d'une même localisation géographique.

Concernant l'évolution des Emplacements Réservés et Espaces Boisés Classés, il s'agit en grande majorité de demandes de suppression de ces contraintes.

Thématique	Nombre de contributions
Changement de zonage	557
Demande de renseignements	63
Evolution d'un point de règlement	120
Evolution EBC	48
Evolution ER	20
Autre	305
Non renseignée	4

Typologie des demandes :

La majorité des contributions recueillies concerne l'intérêt particulier.

Type de demande	Nombre de contributions
Intérêt général	75
Intérêt local	334
Intérêt particulier	708

Communes d'origine des contributions :

On remarque que des contributions ont été recueillies dans l'ensemble des communes du territoire même si certaines, souvent plus peuplées, polarisent les doléances des citoyens.

Communes	Nombre de contributions
AIX	339
FUVEAU	108
GARDANNE	71
MEYREUIL	54
VENTABREN	52
LES PENNES-MIRABEAU	44
BOUC BEL AIR	42
VENELLES	34
LE THOLONET	27
LE PUY-SAINTE-REPARADE	23
EGUILLES	23
CABRIES	22
LAMBESC	20
PERTUIS	19
TRETS	16
ROUSSET	16
SIMIANE-COLLONGUE	15
ROGNES	15
PEYROLLES	15
BEAURECUEIL	11
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	9
JOUQUES	7
VAUVENARGUES	7
VITROLLES	7
MEYRARGUES	6
SAINT-CANNAT	5
PEYNIER	4
LA ROQUE-D'ANTHERON	3
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	3
GREASQUE	2
MIMET	2
PUYLOUBIER	2
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	1
NON RENSEIGNEE	91
TOTAL	1117

3

LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS AU REGARD DU PLUI

Les principales remarques et attentes émises lors de la démarche de concertation peuvent être synthétisées selon diverses thématiques auxquelles le projet de PLUi apporte des réponses à travers ses différents documents.

a. Contributions relatives à la consommation d'espace

Au cours de la démarche de concertation, les habitants se sont interrogés sur les objectifs fixés par le PLUi en matière de consommation d'espace ainsi que sur les impacts sur la constructibilité dans le Pays d'Aix. En lien avec ce sujet, des questions ont émergé concernant le projet de PLUi vis-à-vis de la production, de la rénovation et de la diversification de l'habitat sur le territoire. Enfin, le sujet de la réduction de la consommation d'espace a permis également d'aborder la question de la densité et de son impact sur la qualité de vie des habitants et usagers.

Parmi les contributions écrites, les demandes de changement de zonage pour de la constructibilité sont nombreuses et le projet de PLUi doit répondre aux cadres législatifs visant à lutter contre l'étalement urbain et à réduire la consommation d'espace.

Ainsi, pour mieux concilier les besoins et aspirations des habitants avec la nécessité de rapprocher lieux de vie et zones d'emplois et de préserver les espaces naturels et agricoles, le projet de PLUi a pour ambition le développement des enveloppes urbaines existantes, en tenant compte de la qualité urbaine et du bien-être de la population.

A cette fin, le PADD a pour ambition de modérer la consommation d'espace et de lutter contre l'étalement urbain en visant une réduction globale de 50% de la consommation d'espace par rapport à celle de la dernière décennie (Orientation 3.4) en :

- Favorisant l'intensification des espaces urbains et économiques existants ;
- Maîtrisant l'urbanisation dans les secteurs peu adaptés au développement ;
- Encadrant les extensions urbaines.

Le projet de PLUi a également pour objectifs de développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins à chaque étape de la vie ainsi que de promouvoir un habitat alliant densité et respect des formes urbaines et du patrimoine architectural.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Santé et bien-être au quotidien » vient apporter des préconisations et des recommandations pour l'aménagement des lieux résilients et agréables à vivre pour la mise en œuvre de formes d'habitats diversifiées, la création de logements sains et agréables à vivre, la conception de constructions adaptées au climat ...

b. Contributions relatives aux mobilités

La thématique des mobilités a suscité des remarques et des questionnements portant sur les infrastructures, les déplacements, le stationnement.

La démarche de concertation a aussi permis de faire émerger des interrogations quant à la position du PLUi, vis-à-vis des transports en commun, notamment pour favoriser l'accessibilité aux zones d'emploi. Des contributions ont aussi mis l'accent pour que le PLUi favorise les modes actifs de déplacements en anticipant des réserves foncières nécessaires aux aménagements de voies cyclables notamment. Concernant l'automobile et les problèmes de saturation des infrastructures routières, il y a eu aussi des questionnements sur les solutions proposées par le PLUi. Des habitants se sont ainsi interrogés sur la manière dont le PLUi traitera le stationnement, notamment dans les nouvelles opérations.

La question des déplacements fait l'objet d'un traitement global dans le projet de PLUi, notamment à travers deux grandes orientations dans le PADD (Orientations 1.8 et 1.9) pour inciter l'intermodalité dans les déplacements quotidiens et pour garantir la capacité de développement des réseaux de transport collectif et des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

L'OAP thématique « Santé Bien Être » incite à encourager les mobilités actives dans l'espace urbain en invitant les porteurs de projet à limiter l'impact de l'espace dédié aux véhicules, à déployer du stationnement vélo. Elle donne aussi des recommandations en termes d'aménagement de voies cyclables et de cheminements en modes actifs.

Dans les plans de zonage réglementaire du PLUi, de nombreux emplacements réservés sont dédiés aux mobilités actives et à l'amélioration des infrastructures.

L'OAP thématique « Attractivité pour demain », de son côté, indique que plusieurs liaisons de transport en commun seront à créer ou à renforcer.

Concernant le vélo, cette OAP prend en compte le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables structurants et secondaires pour les trajets du quotidien en relation avec le Plan de Mobilité (PDM).

c. Contributions relatives aux risques et nuisances

La problématique liée aux risques et aux nuisances est revenue à plusieurs reprises avec des remarques portant à la fois sur les risques naturels (inondation, feu de forêt) et sur les nuisances et pollutions, liées aux activités humaines telles que les nuisances sonores, la pollution de l'air, de l'eau, des sols ou encore la pollution lumineuse.

Le projet de PLUi vise à offrir un cadre de vie plus sain et plus sûr à la population, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens face aux différents risques, pollutions et nuisances mais aussi en adaptant l'organisation urbaine et la manière de construire afin de favoriser le développement des villes et villages plus résilients au changement climatique.

Concernant les risques naturels, le projet de PLUI prévoit notamment de « renforcer la protection face au risque de feux de forêt » et de « mieux prendre en compte les risques d'inondation » (Objectifs 3.7 et 3.8 du PADD).

L'OAP thématique « Santé bien-être au quotidien » apporte des préconisations et des recommandations sur ces risques naturels pour améliorer l'autoprotection des constructions face au risque feu de forêt, aménager et entretenir les abords des constructions, généraliser autant que possible les surfaces perméables pour favoriser l'infiltration de eaux, ...

Le projet de PLUi prévoit également « d'intégrer aux projets urbains la problématique de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques et nuisances sonores » (Objectif 3.1 du PADD).

L'OAP thématique « Santé et bien-être au quotidien » donne plusieurs pistes pour mieux se protéger face aux pollutions et nuisances : limiter l'implantation de constructions dans les secteurs impactés par le trafic routier, protéger au mieux les occupants des bâtiments du bruit et de la pollution de l'air, lutter contre la surchauffe des espaces d'activités, ...

Durant la période de concertation, les 453 contributions manifestant une opposition à un projet local concernent l'implantation d'industries lourdes à Gardanne et Meyreuil.

d. Contributions relatives aux activités économiques et à l'attractivité

La concertation a permis de faire remonter des attentes et des interrogations relatives à l'attractivité économique du territoire et au maintien de l'agriculture. La thématique de la proximité (emplois, services, commerces, circuits courts, ...) est également un sujet majeur pour les citoyens.

Une des ambitions du projet de PLUi est de structurer une armature territoriale conciliant proximité et attractivité. Il s'agit d'affirmer le rôle moteur d'Aix-en-Provence pour le développement du Pays d'Aix en favorisant l'intensification des espaces urbains et économiques existants. Ainsi, le projet de PLUi vise à privilégier la revitalisation des tissus économiques existants et à garantir les conditions d'accueil des activités productives (Objectif 6 du PADD). Le projet de PLUi ambitionne de garantir le maintien et le développement d'une agriculture productive et durable (Objectif 5 du PADD). Ce dernier affirme également l'attractivité économique métropolitaine du Pays d'Aix et son rayonnement international en soutenant la diversité de ses filières porteuses d'emplois et d'identité (Objectif 7 du PADD).

L'OAP thématique « Attractivité pour demain » vise à exprimer le soutien aux activités vecteurs de rayonnement en répondant aux enjeux alimentaires de demain et en valorisant le potentiel touristique de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale du Pays d'Aix. Elle développe aussi l'ambition du maintien du haut niveau de croissance économique en agissant pour le développement des filières stratégiques, en maintenant la diversité du tissu économique et en donnant plus de qualité aux espaces d'activités pour attirer actifs et entreprises.

e. Contributions relatives aux ressources, biodiversité, paysages et patrimoine

La thématique relative aux ressources et aux espaces naturels met en exergue des remarques portant sur la préservation des espaces naturels et agricoles, de la nature en ville, de la ressource en eau ou encore de la qualité paysagère et patrimoniale.

Le projet de PLUi s'appuie sur la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale pour conforter l'identité du territoire (Objectif 2 du PADD) en préservant le patrimoine écologique et en favorisant la restauration des continuités écologiques. Au niveau des paysages, il vise à préserver et à mettre en valeur les paysages naturels, agricoles et urbains du Pays d'Aix qui constituent le cadre de vie quotidien de la population.

Un des axes majeurs de l'OAP thématique « Ressources et paysages » est d'agir en faveur de la biodiversité. Afin de rendre cohérent la préservation des milieux naturels, support de la biodiversité, cette OAP intègre la Trame Verte et Bleue du territoire, identifiant les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Cette OAP apporte également des prescriptions et des recommandations pour protéger les paysages de la campagne provençale et requalifier ceux du quotidien.

Le projet de PLUi fixe des orientations afin de préserver les espaces de nature, notamment au sein des villes pour les services écosystémiques qu'elles recèlent (Orientation 3.2 du PADD).

L'OAP thématique « Santé bien-être au quotidien » donne les clés pour favoriser les espaces de nature en milieu urbain et ainsi réguler l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Le projet de PLUi prévoit également de préserver la ressource et la qualité de l'eau (Orientation 3.3 du PADD).

L'OAP thématique « Santé bien-être » vient apporter des prescriptions et des recommandations aux porteurs de projet afin de favoriser l'infiltration des eaux en milieu urbain.

f. Contributions relatives à l'énergie

La démarche de concertation a permis de faire émerger des interrogations et des attentes concernant le développement des énergies renouvelables sur le Pays d'Aix. Plus largement, des citoyens se demandent comment le PLUi peut contribuer à la transition énergétique du territoire.

Relever le défi de la transition énergétique est un enjeu écologique majeur pour protéger le cadre de vie du Pays d'Aix face aux changements climatiques et sociétaux déjà en route.

Le volet énergie dans le projet de PLUi se décline dans le PADD avec une orientation pour engager le Pays d'Aix vers sobriété énergétique (Orientation 3.4). Le territoire doit poursuivre son engagement vers l'autonomie énergétique en accompagnant le développement des énergies renouvelables.

L'OAP thématique « Ressources Biodiversité et Paysages » vient apporter des prescriptions et des recommandations pour concilier production énergétique et qualité des paysages. Elle fixe des prescriptions et recommandations afin de concevoir des constructions adaptées au climat (principes de bio climatisme, prise en compte de l'environnement direct).

Avec l'OAP thématique « Attractivité pour demain », le Pays d'Aix s'affirme comme un territoire référence sur l'énergie, filière innovante et en pleine mutation.

g. Contributions relatives à des informations sur le projet

Concernant les demandes d'informations relatives au projet, celles-ci portent essentiellement sur les étapes et le mode d'élaboration du projet de PLUi, les modalités de participation et de concertation, le calendrier, l'accès à l'information etc ...

Les sites internet et les documents à disposition ont permis d'avoir accès à un certain d'informations consultables au public. Concernant la démarche PLUi, les citoyens ont exprimé notamment leur intérêt en termes de contenus mis à disposition, modalités pratiques de concertation, participation et de calendrier.

Des remarques ont aussi été formulées sur la manière dont le PLUi du Pays d'Aix prend en compte les documents de planification de rangs supérieurs.

Le projet de PLUi se doit de prendre en compte les lois Grenelle, ALUR, ELAN, Climat et Résilience ainsi que les documents de planification de rang supérieur tels que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCOT) , Plan de Mobilité (PDM) , Plan Local de l'Habitat (PLH)...

4

LES CONCLUSIONS DU BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi jusqu'à la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 16 mars 2023 qui tire le bilan de la concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des citoyens à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi, les thématiques de la consommation d'espace, des mobilités ainsi que de l'environnement ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation.

5

LES ANNEXES

ARTICLES DE PRESSE

anticipant au mieux l'offre d'équipements publics par rapport à la production de logements, en promouvant la revitalisation des centres urbains et ruraux et en le structurant autour de la politique de mobilité. Cette première famille d'objectifs ciblera en particulier « l'attractivité des cœurs de villes, de villages et de quartiers », notamment par le développement de services à la population et par un renouvellement urbain dans le respect de la qualité de vie de ses habitants. Elle visera également « l'amélioration du parc de logements existant et la production de logements », adaptés aux besoins du plus grand nombre d'habitants (jeunes, seniors, famille...), « en veillant à la qualité architecturale et paysagère », et « la réalisation d'équipements éducatifs, culturels, sportifs, sociaux, de santé etc. adaptés aux nouveaux besoins ». Il s'agira encore de proposer « une offre d'espaces verts publics de proximité accueillants, supports du vivre-ensemble ». Enfin, le document devra veiller à « l'articulation du développement urbain durable des communes à la politique de mobilité de demain ».

Le PLUI entend par ailleurs « renforcer le dynamisme économique, favoriser le commerce de proximité, promouvoir la diversité des emplois et s'adapter aux évolutions sociétales pour consolider l'attractivité du territoire ». Cette deuxième famille d'objectifs passera par « l'accompagnement des filières productives et innovantes » telles que la microélectronique, les énergies renouvelables, le nucléaire, la filière bois, « En'Durance Energies », le Technopôle de l'Arbois, thecamp, la French Tech... Il s'agira également de « créer et de requalifier des espaces d'activités en favorisant la densité, la qualité et leur intégration ». Le PLUI entend par ailleurs promouvoir « une meilleure prise en compte des besoins qualitatifs et quantitatifs des entreprises, des salariés et notamment des jeunes actifs, basée sur l'attractivité universitaire du territoire ». Autres priorités : « le développement de l'attractivité touristique » et « l'organisation du développement commercial » afin de « conforter les commerces de centres-villes

et de villages ».

Enfin, le document ambitionne de « relever les défis environnementaux » en préservant la richesse des espaces agricoles, notamment les terroirs d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) viticoles et oléicoles, naturels, forestiers et paysagers, en protégeant les ressources du territoire et en garantissant un développement durable et équilibré pour le bien-être et la santé de ses habitants et des générations futures. Cette ambition se déclinera notamment à travers la mise en place de conditions favorables au développement d'un territoire sobre et efficace en énergies limitant les gaz à effet de serre et la « consommation d'espaces » tout en favorisant « le développement des énergies renouvelables ».

GOVERNANCE COMPLEXE

L'élaboration du document sera l'objet d'une gouvernance complexe. Son approbation officielle sera l'affaire de la métropole AMP, instance compétente en matière d'urbanisme. Mais le processus de construction restera dans les mains des 36 maires et des élus du conseil de territoire du Pays d'Aix (35 communes des Bouches-du-Rhône plus une commune vauclusienne : Pertuis). Ces derniers seront associés, via trois organes. Tout d'abord, une « conférence intercommunale » du PLUI qui se réunira à deux reprises : une fois pour examiner les modalités de collaboration avec les communes avant que celles-ci soient arrêtées par le conseil de territoire et une autre fois pour que leur soit présenté, après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur. Juste en dessous, les édiles seront associés à l'élaboration du document lors de « séminaires » ad hoc organisés autant de fois que de besoin, avant présentation de l'avant-projet au conseil métropolitain. Enfin, l'ensemble du processus sera piloté par un « comité stratégique » composé d'une dizaine de vice-présidents du CTPA et de la métropole AMP impliqués dans les questions stratégiques (habitat, mobilité, économie...).

William Allaire
wallaire@wanadoo.fr

* La métropole AMP a récupéré la compétence urbanisme le 1er janvier 2018. Mais avant de se doter d'un PLU métropolitain à l'échelle du territoire de ses 92 communes, l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) avancera par étape. Les six conseils de territoire, émanations des anciens EPCI regroupés au sein d'AMP, lanceront l'élaboration de leur propre PLUI. A ce jour, deux ont engagé le processus : le conseil de territoire Marseille-Provence (ex-communauté urbaine Marseille Provence Métropole) et le conseil de territoire du Pays d'Aix.

Le Pays d'Aix planche sur son plan d'urbanisme

L'élaboration du PLUi qui démarre, joue la carte de la concertation



Elaboré à l'échelle des 36 communes du Pays d'Aix, le PLUi fixera les nouvelles règles d'occupation des sols du territoire. /PHOTO SERGE MERCIER

C'est dans un contexte incertain que le Pays d'Aix aborde l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal. Ce PLUi fera autorité sur l'ensemble des plans communaux actuels et fixera les nouvelles règles d'occupation des sols du territoire, dès lors qu'il sera arrêté. Soit au début de l'année 2021, comme le prévoit le calendrier métropolitain. D'ici là, les élus des 36 communes du territoire ont donc la tâche de construire, ensemble, un document à l'échelle du pays d'Aix, avec pourtant des inconnues de taille: non seulement, les contours de la future fusion entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix Marseille Provence, voulue par le gouvernement, ne sont toujours pas définis. Mais surtout, l'approche des municipales complique considérablement la donne. "Nous avons décidé de ne pas aborder l'aspect réglementaire du PLUi avant les élections, pour éviter toute instrumentalisation", prévient Frédéric Guiniéri,

maire de Puyloubier et vice-président du Pays d'Aix, en charge de la "prospectivité et aménagement du territoire, du Scot et de la stratégie foncière". L' élu animait vendredi soir, à Gardanne, un atelier participatif, auquel participaient une trentaine de personnes. "Aujourd'hui, on nous demande de travailler sur un document à l'échelle du pays d'Aix. Cette compétence appartenant au Territoire", reprend Frédéric Guiniéri, rappelant les difficultés de l'exercice: "il faut arriver à construire à 36, et harmoniser tout cela". Tout en prenant en compte les plans de mobilité et de logement, élaborés - dans la douleur - par la Métropole.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, un comité stratégique a été mis en place, des réunions avec les maires sont également organisées. Un diagnostic du territoire a d'ores et déjà été établi par l'Aupa (agence d'urbanisme du Pays d'Aix). Mais avant les municipales, insiste Frédéric Guiniéri, "nous vou-

lons simplement affiner les grandes lignes directrices du PADD (projet d'aménagement et de développement durable, ndlr)". PADD dont le cap défini sera, une fois les élections passées, transcrit dans le PLUi: il s'agira alors d'entrer

400 148
La population du Territoire du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2019 (données Insee).

participative, vendredi, avec un atelier qui a permis aux participants de réfléchir, par petits groupes, à cinq thématiques: habiter, se déplacer, travailler, consommer et se ressourcer en pays d'Aix. "L'objectif, ce soir, c'est de discuter d'un projet politique commun de ce territoire et de réfléchir aux enjeux", résume Frédéric.

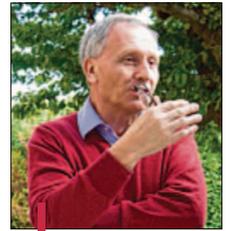
Il fut ainsi question de covoiturage, de transports collectifs, de pollution atmosphérique, de qualité de l'eau, de réduction des déchets mais aussi de développement du tourisme, de préservation et de valorisation des espaces agricoles, d'équilibre entre les grands espaces commerciaux périphériques et le commerce de proximité ou encore de "préservation des grands équilibres territoriaux par un développement urbain et économique maîtrisé et respectueux des enjeux environnementaux"... Sur tous ces sujets - assez généraux, certes - chacun a pu fixer ses priorités. Ce type de concertation devrait être renouvelé.

Stéphanie DURAND-VIAL

CONFÉRENCE

Tout savoir sur les marbres de Ste-Victoire

Entre le Tholonet et la Sainte-Victoire, à proximité du refuge Cézanne et des chemins de randonnées, des brèches dans la roche nous rappellent qu'ici les pierres ont une longue histoire. Une longue histoire que Dominique Ménard, expert en marbres anciens de la Chambre nationale des experts spécialisés (Cnes) en objets d'arts et de collection, évoquera mercredi à l'Hôtel de Ville d'Aix dans une conférence proposée par L'Arpa, l'Association pour la Restauration et la sauvegarde du Patrimoine du pays d'Aix. À travers des recherches entreprises dès 2004, Dominique Ménard contera l'aventure d'un "simple caillou" de Sainte Victoire devenu la star du début du siècle des Lumières. Elle commence en 1712 alors que les architectes de Louis XIV faisaient feu de tout bois pour décorer le château de Versailles. A dos de mulet ils parcoururent la montagne Sainte Victoire et firent entrer la crête de marbre à galets, le Lumaquel, le marbre jaune, la brèche d'Alep, ou le marbre du Tholonet dans les magasins des marbres du Roi ! Du XVIII^e au XX^e siècle donc, ces pierres provençales décorèrent de nom-



Dominique Ménard, expert en marbres anciens donne une conférence mercredi. /L.P

breuses demeures, jusqu'à ce que les deux guerres mondiales mettent un terme à leur extraction. Un de ses propriétaires était le seigneur du Tholonet, Nicolas Alexandre de Gallifet. Son hôtel particulier au 52, rue Cardinale est devenu aujourd'hui un centre d'art. Connaître le patrimoine c'est comprendre le monde qui nous entoure.

Fabien ROTIN

Dominique Ménard, conférence "Du galet au Gallifet, la naissance d'un marbre royal, la brèche d'Alep ou la brèche du Tholonet", salle des mariages de l'Hôtel de Ville, 18 h. Entrée gratuite.

Idées SERVICES

Goudronnage de Provence



Accès de villas, Enrobés noirs ou colorés
Gravillonnage, bordures.
Particuliers et professionnels

04.94.72.57.08
www.goudronnage-de-provence.fr

Allée • Cour • Terrasse

• ENROBE • EMULSION • DALLAGE
• PAVAGE • GRAVIER • TERRASSEMENT...
www.daniel-moquet.com

Du 7 au 10 juin retrouvez nous au Salon VIVRE CÔTE SUD Parc Jourdan - Aix en Pce
• 516 ALLEES PROGRESSIVES
13510 Eguilles
Tel : 04 42 54 80 62 / Mob : 06 88 77 79 43

la Gallinière RESTAURANT

vous accueille
Tous les jours
Pour profiter de la piscine
au pied de la Sainte-Victoire

10€ l'accès à la piscine pour la journée pour tout repas pris au restaurant. Sur réservation obligatoire et sous réserve de disponibilité.



Merçure la Gallinière RESTAURANT
Aix en Provence Sainte Victoire
DN7 - 13790 Châteauneuf-le-Rouge
Mail : h7019@accor.com
Tel : 04 42 20 21 51

Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2023

Réagissez à l'actualité
ÉCRIREZ-NOUS DÉS MAINTENANT :
La Provence - Courrier des lecteurs
22 rue de l'Opéra
13100 Aix-en-Provence
Fax: 04 42 27 28 57
@: aix@laprovence-presse.fr

LES NOUVELLES CHAUDIÈRES ARRIVENT...
De Dietrich - ELM Leblanc - Chaffoteaux - Saunier Duval
GAZ ET FIOUL
Remplacez votre chaudière
Bénéficiez de primes énergie DEVIS GRATUIT
Profitez pour en changer !!!
FORMULE ENTRETIEN à partir de 69€
INTER GAZ 04.42.21.00.53 AIX - EN - PROVENCE
04.91.64.97.85 MARSEILLE
www.intergazfrance.com
Dépannage 7J/7 - Entretien toutes marques

FÊTE DE L'OLIVIER ET DE L'HUILE D'OLIVE
À PÉLISSANNE
AU MOULIN DES COSTES
SAMEDI 15 JUIN 2019 DE 10H À 14H
GRAND AÏOLI CHAMPÊTRE SUR RÉSERVATION - TOMBOLA GRATUITE
ANIMATION MUSICALE APÉRITIF PROVENÇAL
CONCOURS D'AÏOLI
DÉMONSTRATION DE TAILLE
PRODUCTEURS LOCAUX
ANIMATIONS FOLKLORIQUES ET INTRONISATIONS
VISITES DU MOULIN...
Retrouvez le programme complet sur www.ville-pelissanne.fr
Infos & contact - 04 90 55 30 00



Ce jeudi soir, au cours d'une réunion publique d'information sur le Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Aix. Au micro, Jean-David Ciot, maire du Puy-Sainte-Réparate, tente de vulgariser une usine à gaz consensuelle. PHOTO J.N.

Le Pays d'Aix à la recherche du consensus durable

ENVIRONNEMENT

Entre élus, technocrates, société civile et professionnels, l'accouchement d'un Plan local d'urbanisme à 36 communes d'ici 2023 risque de faire primer le consensus sur les exigences environnementales.

L'harmonisation des plans d'urbanisme des 36 communes du Pays d'Aix dans la Métropole pour les 10 à 15 prochaines années ? Un exercice de haute voltige politico-technocratique qui dure depuis 2018 et devrait s'achever en 2023. Pour mesurer l'ampleur de la tâche, « j'ai mis sept ans à faire le PLU de ma commune », s'amuse Jean-David Ciot, maire du Puy-Sainte-Réparate. L'édile PS, vice-président métropolitain à l'aménagement du territoire, est ce jeudi soir au 6smic d'Aix dans un rôle un peu ingrat : synthétiser pour un public varié les « objectifs communs » des 36 maires « et leurs visions différentes » mais en majorité de droite, pour « développer le Pays d'Aix » tout en essayant de

limiter la casse climatique.

« On ne peut pas faire comme si la crise Covid n'était pas passée par là. Qu'est-ce qu'on veut ? Est-ce qu'on peut consommer tout le temps ? » s'interroge Jean-David Ciot. Sa réponse ne le mouille pas vraiment, et encore moins le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec lui : « L'arrivée d'Amazon dans le contexte commercial doit nous interroger sur les réorganisations des grands centres commerciaux. Il faut anticiper leur reconversion. » L' élu est dans son rôle, il ne polémiquera à la place d'aucun autre maire, il dit tout et suggère le contraire, vante « un équilibre à trouver » dans les trois piliers voulus par le Pays d'Aix : protection de l'environnement, développement de l'attractivité et de la proximité.

« C'est de la langue de bois »

Encore plus ingrat peut-être, le rôle de la fonctionnaire territoriale, chargée de doucher les rêves de Père Noël écolo, en expliquant que ce fameux super-document contraignant contiendra de nombreuses exceptions permettant aux maires de passer en « mode projet » : les OAP, Opérations d'aménagements et de programmation.

Sectorielles, ou thématiques.

Les OAP thématiques « sont des outils souples et facilitateurs qui permettent de laisser une marge de manœuvre aux décideurs et aux concepteurs de projets, pour aller au-delà de la règle », explique Sophie Treglia, directrice adjointe PLUi et proximité au Pays d'Aix. Il y en aura une par pilier

« Il faut de la souplesse. L'urbanisme n'est pas une doxa »

Serge Lerda, directeur de l'Aupa

susnommé, et... une par ville. Question dans la salle : « Est-ce que les textes des OAP seront opposables ? » Accrochez vos ceintures... Sophie Treglia : « On est avec les OAP sur un rapport de compatibilité avec les autorisations d'urbanisme. » Mais sont-ils opposables ? réitère son interlocuteur. « Les OAP sont opposables dans la compatibilité, le règlement est opposable dans la conformité. La compatibilité veut

dire qu'on ne doit pas aller à l'encontre de la règle, la conformité implique qu'on doit respecter strictement la règle », assène la fonctionnaire. « Supposons que, dans un OAP, on dise qu'on ne soumettra pas la population à un bruit supérieur à 55 décibels », tente la personne du public, « et qu'on ait dans ces zones des travaux de construction avec un volume sonore supérieur, est-ce qu'on pourra s'y opposer ? » Sophie Treglia fait la même réponse que précédemment, mot pour mot. « C'est de la langue de bois », ricane un denos voisins de siège. Jean-David Ciot vient à la rescousse : « Les textes de lois sont contradictoires, parfois. Pour avoir été législateur [député, Ndlr] je m'en excuse auprès de vous. Leur interprétation est parfois incompréhensible. Le sujet, c'est de savoir quel est le projet qu'on porte. Il y aura des règles qui seront opposables, mais qui ne seront pas dans les Oap thématiques. »

Serge Lerda, directeur de l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix (Aupa) ajoute sagement : « il faut de la souplesse... l'urbanisme, ce n'est pas une doxa, quelque chose de figé. » La recherche du consensus, elle, est un art. L'environnement aixois risque de devoir s'en accommoder.

Jeremy Noé

"Un territoire écoresponsable alliant proximité et attractivité"

Le territoire du pays d'Aix poursuit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

PLUI pour Plan local d'urbanisme intercommunal. Un document stratégique pour l'avenir du territoire du pays d'Aix qui devra s'intégrer au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, lequel est loin d'être finalisé, et d'autres documents de planification tels que le schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité des territoires (SRADDET), le Plan Climat Air Énergie, etc, sans compter les normes étatiques -comme en matière de construction de logements sociaux- et européennes -comme sur la qualité de l'air.

Le PLUI, élaboré à l'échelle des 36 communes du pays d'Aix, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixera les règles d'utilisation du sol -zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles et remplacera les plans locaux d'urbanisme communaux. Si le PLUI de Marseille Provence (18 communes) a été approuvé en 2019, sa deuxième modification a été lancée par la nouvelle équipe municipale marseillaise. Les élus du pays d'Aix avaient opté quant à eux sur un calendrier qui permette, avec la tenue des élections municipales de 2020, la poursuite du processus avec d'éventuelles nouvelles équipes en place. Il a été élaboré dans le cadre de conférences intercommunales et d'un comité stratégique composé d'élus avec l'appui de l'Agence d'urbanisme du pays d'Aix-Durance (AUPA)

Le territoire du pays d'Aix

- 400 000 habitants** (21% de la Métropole Aix-Marseille)
- 1 333 km²** (42% de la Métropole)
- 188 000 emplois** (24% de la Métropole) : **89% dans le privé** (77% la Métropole) **+14% en 10 ans**
- 195 000 logements** (21% de la Métropole)
- 29 700 ha d'espaces agricoles** (39% de la Métropole)

Ménages d'une seule personne : 36 % en Pays d'Aix, 48 % à Aix
Familles mono-parentales : **10 % des ménages du territoire**

Communes périurbaines d'Aix : 75% de maisons individuelles
Aix : **52 % des logements vacants du territoire**
Déficit de logements sociaux : **16 500 unités**
Prix de l'immobilier supérieur à La métropole : **+15% pour les appartements dans le neuf, + 30% dans l'ancien**

Nombre de m² de surfaces commerciales pour 1 000 habitants :
960m² au niveau national, 1 700m² au niveau métropolitain, 2 600m² pour le Pays d'Aix
410 000 déplacements journaliers dont 60% vers Marseille Provence



Graphisme : Sébastien BAGNIS

et un handicap de taille : la pandémie a freiné le processus de concertation. D'où la mise en place de webinaires avec des experts invités notamment en matière

de forêts ou de développement économique. "Cela nous a permis d'échanger autour de l'après-Covid sur un certain nombre de sujets et de faire évoluer

de grandes orientations, explique Jean-David Ciot, vice-président du territoire du pays d'Aix, délégué à la prospective et à l'aménagement. Par

exemple, le coworking est une nouvelle donnée à prendre en compte; comme la centralité de nos villages. Chez moi, au Puy, où j'ai interdit toute implanta-

tion de grandes surfaces en périphérie, on a vu nos commerçants, nos bouchers, bien travailler même pendant les confinements. Cette nécessité de redynamiser nos cœurs de villes est une orientation qui prend une ampleur particulière. De même l'aspiration des gens à retourner vivre à la campagne quand la loi pousse à la densification urbaine: il faut trouver un équilibre, arbitrer, tout en prenant la dimension environnementale."

De nouvelles réunions publiques vont être organisées, l'État examine les premières grandes orientations. Le conseil de territoire pourrait arrêter le PLUI au printemps 2022. Suivront l'enquête publique, les éventuelles modifications à intégrer, et une adoption définitive qui pourrait intervenir en 2023. En ce qui concerne les négociations avec les services de l'État, le diplomate Jean-David Ciot sait d'ores et déjà qu'il faudra trouver des compromis sur certains sujets de tension. Comme les risques incendie qui deviennent contraignants pour les habitations qui s'y trouvent, ou le besoin de dégager des zones pour de nouvelles activités économiques.

Carole BARLETTA

Le 9 septembre, réunion publique au 6M de 18h à 20h, 160, rue Pascal Duverger. Ouverte à tous sur inscription, il sera possible d'y assister en distanciel. Informations sur <https://www.agglo-paysd Aix.fr>

L'ENTRETIEN J-D. CIOT, VICE-PRÉSIDENT DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

"Cela a été construit avec les 36 maires du pays d'Aix"

■ Comment s'est élaboré ce PLUI sur fond de Métropole?
Le maire de Péligon, Pascal Montécat, vice-président de la Métropole délégué au SCoT et à la Planification, gère les comités de pilotage des PLUI. On aurait pu craindre que la Métropole nous présente un plan et que nous ne soyons là que pour donner un avis. Or, il y a eu un vrai travail de coconstruction. Nous ne sommes pas dans des postures d'enjeux stratégiques, mais sur une vision de ce qu'on est capable d'écrire ensemble.



/PHOTO CYRIL SOLLIER

Débuté en 2018, le PLUI a dû intégrer les nouvelles équipes municipales sorties des urnes en 2020, portées sur des programmes différents de leurs prédécesseurs, quand d'autres avaient déjà arrêté leurs PLU communaux; il a fallu harmoniser les grandes orientations intercommunales avec les projets pour lesquels les nouveaux maires ont été élus. L'enjeu doit être partagé, compris parce que

demain, l'instruction des permis de construire restera dans tous les cas à l'échelle communale. Nous avons travaillé sur des grands bassins de vie afin d'avoir une même vision. Par exemple, pour Plan-de-Campagne dont on sait que la zone va connaître des mutations avec l'e-commerce, les solutions à trouver pour son accessibilité, la prise en compte de nombreux risques. Les services finalisent l'écriture des règles d'urbanisme, celles qui dans un PLU communal fixent les zones constructibles et celles qui ne le sont pas. La plus grande difficulté à ce stade est d'harmoniser des règles qui divergent d'une ville à l'autre, la hauteur d'un enclos, des toitures, les façades...

■ Comment s'intégrera ce document dans ceux à venir qui lui seront supérieurs?

Le Plan de déplacement urbain métropolitain suit son chemin et il faudra des rattrapages, je pense notamment à une liaison entre l'Huveaune et la vallée de l'Arc qui a été oubliée. Mais comme notre futur PLUI, ce sont des documents qui ne sont pas fixés dans le temps et seront amenés à évoluer au fil des révisions.

■ Les grandes orientations du PLUI du pays d'Aix ne sont pas franchement révolutionnaires...

L'important, c'est qu'il a été construit avec les 36 maires du pays d'Aix, que l'on s'est rassemblé autour d'une stratégie générale malgré des visions qui peuvent diverger, comme tel élu qui souhaite que son village ne grandisse pas quand tel autre est plus enclin à accueillir de nouvelles populations. Comment concilier le développement économique, de nouveaux logements, tout en respectant l'environnement et les contraintes liées à une moindre consommation d'espace... L'équilibre est difficile à trouver pour emmener tout le monde dans une stratégie globale. Ce PLUI ne sera pas parfait mais c'est un premier document commun qui fera que peut-être demain, chaque maire regardera les documents graphiques de son voisin avant de décider telle implantation en limite communale...

■ À quelles difficultés avez-vous été confronté?

Les grandes orientations

"Un territoire écoresponsable alliant proximité et attractivité, avec des enjeux forts en termes d'environnement, d'habitat, de transports": tel est le socle du futur PLUI élaboré pour une quinzaine d'années.

Les grandes orientations tablent sur la préservation d'un patrimoine naturel remarquable à préserver entre Sainte-Victoire et le Concorc, sur un périmètre comptant Grand site de France, quatre Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, 54 d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique... Les zones agricoles couvrent les trois quarts du territoire (54 % d'espaces naturels, 22 % agricoles). Un équilibre qui a été rompu: les espaces d'urbanisation "diffus" représentent 38% des espaces artificialisés. Depuis, la loi resserre l'urbanisation, comme les mitages de campagne pour leur préférer la densification. Le PLUI va donc en ce sens.

Le phénomène Airbnb "accentue les tensions sur le marché de l'immobilier".

L'urbanisation, pourtant, il en faudra, posent les documents de réflexion: ces dernières années, 52 % des départs des habitants pour des communes extérieures au pays d'Aix -dont 80 % ont moins de 45 ans-, traduisent la difficulté pour les jeunes ménages à se loger tandis qu'en parallèle se recompose la taille des foyers avec de plus en plus de familles monoparentales et qu'il est capital de prendre en compte le vieillissement. Un parcours résidentiel d'autant complexe à mettre en place que l'immobilier en pays d'Aix est le plus cher de la Métropole (sauf du côté

de Cassis/La Ciotat et la Côte Bleue). Les experts relèvent au passage combien le phénomène Airbnb "accentue les tensions sur le marché de l'immobilier local" sans pour autant apporter de solution.

L'urbanisation et le mitage, ce sont aussi les surfaces commerciales. Si le pays d'Aix est richement doté, le consommateur change, avec le développement de l'achat sur internet. Nombre de centres-villes "ont vu s'éloigner leur activité commerciale en direction de grandes zones de périphérie et de petites polarités le long des axes routiers fréquentés. Conséquence: leur dévitalisation". Il convient de freiner toute nouvelle expansion.

La dimension environnementale s'introduit avec le constat que le PLUI du pays d'Aix devra, "autant que possible", anticiper les effets du changement climatique, "et d'autant que la qualité de l'air est médiocre un jour sur deux dans l'année". Sur le papier, la volonté affichée est belle comme un tableau de maître: "Une voie est à tracer à la croisée des chemins entre équité sociale et développement économique dans le respect de la qualité environnementale du territoire. Le projet du PLUI se base sur trois piliers: environnement, proximité et attractivité."

Mais encore? La forêt: à protéger et à exploiter. La ville, on l'a dit: "Un développement urbain et économique maîtrisé et respectueux des enjeux environnementaux en visant une réduction de 50% de la consommation d'espace par rapport à la dernière décennie". La hausse des températures? Végétaliser, humidifier. La qualité de l'air: localiser les établissements sensibles dans les espaces les moins exposés. Et "poursuivre la construction d'un mix énergétique: valorisation des déchets comme le biogaz au centre

de stockage de l'Arbois et à Malespine, énergie solaire thermique et photovoltaïque dans les espaces urbanisés, géothermie (Gardanne)".

Sont évoquées les dépenses énergétiques sur lesquelles on peut peser à coups de rénovation du parc de logements. Chauffage et climatisation représentent 40% des consommations énergétiques des ménages: 33 % des résidences principales ont été construites avant les années 1970, 41% à Aix, bien avant les premières ré-

Agriculture: "Favoriser le développement de nouveaux espaces".

glementations thermiques... Le volet économie démontre le dynamisme du bassin, ses 25 zones d'activités, qu'il convient de conforter. L'agriculture y a toute sa place... qui diminue comme peau de chagrin et pour laquelle il convient de "favoriser le développement de nouveaux espaces". Les grandes orientations insistent sur une filière bois à développer en écho à la tranche biomasse de la centrale de Gardanne. 15 000 tonnes de bois sont prélevées chaque année dans les espaces forestiers locaux, on pourrait augmenter jusqu'à quatre fois plus "sans compromettre la ressource naturelle".

Le constat qu'un tiers des salariés réside en dehors du pays d'Aix pose la question des déplacements. Et le volet transports du PLUI, certes ultra-dépendant du futur PDU métropolitain, ne fait pas rêver. Pour les transports en commun, voyez les projets métropolitains, "ambitieux", sinon, tous au covoiturage, aux pôles multimodaux, à la marche... et au vélo.

Coulisses de ville

Les indiscrets

L'enseigne Boulanger recrute une vingtaine de personnes pour sa prochaine ouverture à Aix

Pour l'ouverture à l'automne d'un nouveau magasin de 2500 m², avenue des Belges, l'enseigne organise une journée de recrutement vendredi 1^{er} juillet. Plus de 20 postes sont à pourvoir, incluant des profils de conseillers commerciaux, de conseillers services et de "welcomers". Comment postuler ? Sur le site de recrutement <https://recrutement.boulanger.team/fr/annonces>, les candidats sont invités à envoyer leur CV et expliquer leur motivation. L'agence pôle emploi Aix-en-Provence Vallée de l'Arc est également mandatée par Boulanger pour cette campagne de recrutement. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 juin. Tous les profils présélectionnés seront invités le vendredi 1^{er} juillet pour un moment d'échange avec les équipes encadrantes. Chaque candidat aura la possibilité de s'entretenir durant un format job dating. Le lieu de rendez-vous ainsi que les créneaux de rencontres seront envoyés par e-mail directement aux candidats à partir d'aujourd'hui. L'intégration des nouveaux collaborateurs aura lieu le 29 août et débutera avec une formation de sept semaines, en immersion dans les magasins référents du groupe.

La Chambre de commerce s'allie à l'Ordre des avocats, à la Chambre des notaires et au Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables

Ils ont signé des conventions de partenariat pour "travailler" ensemble. Représentée par son président Jean-Luc Chauvin, la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence s'est alliée à maître Benoit Porteu de la Morandière, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau d'Aix-en-Provence, maître Jean-Raphaël Fernandez, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille, Colette Weizman, présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Paca, maître Gisèle Laveissière, présidente de la Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône et maître Stéphanie Brunengo, présidente déléguée du Centre de médiation et d'arbitrage Aix-Med. Dans l'objectif commun d'agir ensemble en faveur du conseil et de l'accompagnement des entreprises, ses professionnels agiront à titre d'experts sur un certain nombre de thématiques, notamment pour prodiguer des conseils juridiques, comptables, financiers. Quant à la convention avec le Centre de médiation et d'arbitrage, il s'agit de "s'engager dans une démarche conjointe en matière de médiation et notamment de médiation interentreprises, afin de gagner du temps dans la résolution amiable et durable des différends".

L'Insee chez vous pour une enquête sur les loyers

Ils sonneront peut-être à votre porte mais ils doivent être munis d'une carte officielle. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, depuis avant-hier et ce jusqu'au 16 juillet, une enquête sur les loyers et les charges afin d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

La phrase

"On voit ce que représente le Pays d'Aix et on est 17 élus aixois à la Métropole, la distorsion est immense. Quelles négociations ont été faites à l'époque ? Tout ne peut pas être de la faute du gouvernement socialiste."

MARC PENA QUI S'INQUIÉTAIT DE LA REPRÉSENTATION DU TERRITOIRE DANS LA MÉTROPOLE. "CETTE REPRÉSENTATION A ÉTÉ ISSUE DU GOUVERNEMENT ET DE L'ANCIEN MAIRE DE MARSEILLE. LA REPRÉSENTATION SE FAIT PAR LE NOMBRE DE LA POPULATION ET NON DE LA PONDERATION PAR L'ESPACE", RÉPONDAIT L'ÉDILE AIXOIS SOPHIE JOISSAINS.

Urbanisme : le Pays d'Aix dessine un nouvel avenir

Dans le futur plan local d'urbanisme intercommunautaire, les élus ont acté la construction de plus de logements sur moins d'espace

L'atmosphère était lourde mercredi soir à l'occasion de la dernière séance du conseil de territoire du Pays d'Aix, dont la disparition est actée au 1^{er} juillet. Dans l'amphithéâtre de l'école supérieure d'Art d'Aix, si les premiers rapports concernant les ressources financières visaient à clore ce chapitre, celui concernant l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) devait au contraire projeter ce territoire dans l'avenir.

C'est Jean-David Ciot, maire du Puy-Sainte-Réparate qui présentait ce dossier pour le moins complexe. Réussir à réunir dans un document cadre, l'ensemble des perspectives de développement des 36 communes du pays d'Aix n'était pas une mince affaire. Amorcé en mai 2018 par son homologue de Puylobrier, Frédéric Guiniéri, ce plan urbanistique commun entre ici dans sa dernière phase avant un vote d'approbation prévu par la Métropole fin 2023.

Parmi les enjeux structurants inscrits dans ce PLUi, on peut citer la volonté de construire 2500 logements par an sur l'ensemble du territoire au lieu de 2300 actuellement. "Ce territoire manque de logements ! Ça induit le développement économique, l'emploi, l'aménagement du territoire... Surtout quand on connaît la cherté des logements sur le territoire. Je



Le Pays d'Aix accélère sa politique de construction de logements en actant 2500 réalisations par an, contre 2300. PHOTO GILLES BADER

"On ne peut pas raisonner sur la question du logement sans celle des infrastructures."

citant les maires à veiller "à la qualité de la construction, le développement des modes doux, la qualité des espaces publics..."

Moins d'utilisation du foncier

Une politique dynamique en matière d'habitat qui devra paradoxalement s'associer à une baisse de consommation des terres. Celle-ci devant passer de 170 hectares par an à 86. Une ligne directrice qui marque un tournant dans l'approche de l'urbanisation du pays d'Aix, territoire qui compte une croissance démographique de 0,5% par an, crée 2500 emplois par an sur les cinq dernières an-

nées et représente 21% de la Métropole en termes de population. À l'horizon 2035, le PLUi prévoit une consommation d'espace restreinte à 1 026 hectares pour se conformer à la loi "Résilience et climat". Sur ce total, 920 hectares seront affectés aux zones constructibles et 106 aux zones naturelles. "Il s'agit de garder une réserve foncière pour des projets sur des exploitations agricoles ou de permettre à ceux qui sont déjà installés en zone naturelle, de réaliser dans la limite légale des agrandissements. C'est prévu par la loi, nous l'anticipons", rassurait Jean-David Ciot, avant que les critiques ne pleuvent.

Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) stratégiques ont d'ores et déjà été mises en avant. Après concertation, il a été décidé d'axer un travail tout particulier sur la mutation de Plan de Campagne, la liaison structurant de la RD9 avec ses pôles économiques centraux, la RD6 renforcée comme barreau de liaison de Simiane à Trets en parallèle au nord d'une ligne pour le Val de Durance, sans oublier la vitrine du territoire : le grand site de France Concoors - Sainte-Victoire. "À cela s'ajoute entre 150 et 160 OAP sur les communes, plus sectorielles. Nous avons jusqu'à cet automne pour concevoir et organiser des réunions publiques", poursuivait l'édile Puechec. **A.Bi.**

MOBILITÉ : "50 ANS DE RETARD"

Des ambitions en matière d'urbanisme, mais qu'en est-il de la question brûlante sur le territoire : la mobilité ? Marc Pena et Claude Filippi ont fustigé le retard immense pris en la matière sur la Métropole, et tout particulièrement la liaison entre Aix et Marseille. "On est au Moyen Âge", lancera l'ancien président d'université. "C'est la honte nationale, on a 50 ans de retard", enfonçait un peu plus celui qui devrait quitter ses fonctions de maire de Ventabren à la fin du mois. "Le TER Aix-Marseille ? Un omnibus marseillais", renchérisait Richard Mallié, maire de Bouc-Bel-Air.

Jean-David Ciot tentait l'apaisement en mettant en avant le travail mené par la Région sur ce dossier, sous le regard de son vice-président qui n'est autre que le maire de La Roque-d'Anthéron, Jean-Pierre Serrus. "On peut reconnaître qu'il y a un plan de mobilité qui met un nombre de moyens. Un des sujets, c'est que l'axe Aix-Marseille est conditionné au fait que l'on puisse passer sous la gare Saint-Charles de Marseille. Ce sont des sujets à très long terme." Des arguments loin de faire mouche dans l'assemblée...

Idées

SERVICES

Goudronnage de Provence

Goudronnage de Provence

Accès de villas, Enrobés noirs ou colorés
Gravillonnage, bordures.
Particuliers et professionnels04.94.72.57.08
www.goudronnage-de-provence.fr

SPORTING MOTO, concessionnaire HONDA à AIX.

Venez essayer la gamme HONDA, scooters & motos.
Vente neuf & occasion.
Entretien et réparation de votre HONDA.500 av du camp de menthe,
faculté de chemin du club Hippique
04.42.95.55.53
Ouvert de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
du Mardi au Samedi

LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS. UN BOUCHON DANS VOS CANALISATIONS ?

Nous intervenons sur tous les types de tuyaux, à l'intérieur de votre maison comme à l'extérieur : W.C, cuisine, SDB, regards, gouttières...

Devis/déplacement gratuit,
24/24 (7/7), week-end/pour férié.
Bruno KALADJIAN - LES DEBOUCHEURS "AIXPRESS"
04.42.92.12.24 - 06.52.74.93.21
5 rue des alumettes, 13090 AIX EN PROVENCE
www.compagnie-deboucheurs.com

POUR PASSER DANS CETTE RUBRIQUE

04 42 93 67 00

contactpub@laprovence-medias.fr

PROFITEZ DE L'ÉTÉ

DEMAIN LA PROVENCE VOUS OFFRE LE GUIDE DE L'ÉTÉ

Retrouvez le guide de l'été avec votre journal

La Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2023

année charnière pour l'urbanisme



Typiquement, la zone d'aménagement de La Duranne fait partie de ces secteurs devenus urbanisables grâce à la volonté politique traduite dans les documents d'urbanisme. L'opération, démarrée dans les années 90, a d'ailleurs considérablement évolué. 15 000 personnes y résideront à terme.

PHOTO GILLES BADER

Le PLUi, Plan local intercommunal, cet inconnu

L'élaboration du PLUi, lancée en 2018, se finalise. La Métropole doit voter le projet à la mi-mars, l'enquête publique suivrait cet automne. À ce stade, la fédération s'estime insuffisamment au fait des documents de zonage et de règlement graphique définissant les règles en matière de construction selon l'usage des sols (hauteur, emprise au sol, servitudes, qualité des constructions, etc.) qui ne seraient fournis qu'au moment de l'enquête publique, à moins que les élus (Sophie Joissains, maire d'Aix, et Jean-David Ciot, maire du Puy Ste-Réparate, qui a chapeauté le dossier) ne donnent suite à leur demande de communication préalable. Aujourd'hui, les grandes orientations sont connues mais la fédération s'attend à un volumineux dossier assorti de plans qu'il faudra déchiffrer à la loupe. "On passe de 20 à 28 zones, détaille Michel Braunstein, et 17 zones spéciales, la nomenclature est devenue encore plus complexe". Au côté des classiques N, A, etc., il faudra aussi compter sur des Nj (parc et jardins d'agrément en accompagnement du tissu urbain), Npv (espaces d'accueil de dispositifs de production d'énergies renouvelables so-

laire), ou d'UBb (zone d'intensification urbaine plus modérée que le secteur UBa)...
"La loi Climat et résilience sur l'arrêt de la consommation de

Une consommation de l'espace divisée par deux.

L'espace et donc de l'artificialisation des sols est respectée à la lettre, poursuit l'ancien conseiller à la Cour des Comptes: le PLUi affiche la volonté de consommer 85 ha jusqu'en 2031, 43 jusqu'en 2035, soit moitié moins que ce qui a été réalisé ces dix dernières années. Mais en même temps, le nombre de logements annuels à produire est passé de 2 300 à 2 500 sur le pays d'Aix".

Aucun bilan véritable n'a été réalisé. On voit des opérations qui sortent de terre un peu partout, pléthore à l'ouest d'Aix (Saint-Mitre, Bouenhoure...), au sud autour du plan Campus, du côté de Célony... "Les divisions de parcelles ont libéré de la constructibilité précise le bureau de la fédération. Mais construire autant pour un étalement moindre, cela veut dire

construire la ville sur la ville." Et en la matière, les rendus sont plus ou moins heureux: traverse du RICM, cours Gambetta, les riverains ont vu pousser des petits immeubles en lieu et place de maisons de ville.

Quid de la charte du bien construire édictée par Sophie Joissains, pour éviter les catastrophes urbanistiques? "C'est une charte, résume Michèle Baral. Au final, mis à part quelques promoteurs, la concertation avec les CJO, les riverains, reste absente. On a les informations qui font mal quand le permis de construire a été accordé.

C'est ainsi qu'on enlève un étage en catastrophe à La Réserve avenue Brassens. Et du coup, tout le monde perd trois ans".

Autre point: la ville d'Aix a revu les règles de constructibilité pour le logement social. Le seuil imposant 25% dans un programme a été abaissé de 2 000 à 1 000m²; ceci, sachant que le taux de logements en accession abordables a été aussi revu à la hausse. "En gros, tout programme de 1 000m² doit compter 40% de logements accessibles, résume Michel Braunstein. Sachant que 70% des Français sont éligibles aux logements

sociaux selon leurs revenus. Dans le même temps se pose la problématique des logements PLAI réservés du fait de leurs loyers très modérés aux familles les plus modestes. Or, si le pays d'Aix a largement livré des logements sociaux du haut de la fourchette ces dernières décennies, très peu sont des PLAI".

Le contexte devenant métropolitain, la fédération interroge: "Comment seront arbitrées demain les décisions? Avant, c'était les communes. Demain, la Métropole. Le jour où est lancée la zac de la Constance qui à elle seule représente 3 600 logements, va-t-on ralentir d'autres opérations? On peut aussi s'interroger sur les typologies, les priorités décidées. À cette heure, le préfet a émis un avis défavorable au projet de PLUi du pays d'Aubagne et de l'Étoile car il ne prévoit pas assez de diminution de l'artificialisation des sols. Va-t-on se retrouver avec six PLUi aux philosophies et nomenclatures différentes? Car si intercommunalités ont disparu, les Plans sont toujours travaillés en territoires. Il risque de n'y avoir aucune cohérence, aucune vision d'ensemble".

"Quand on aura les documents plus précis, on aura vrai-

"Doit-on encore à construire aux Milles, La Duranne, tant que la RD9 reste bloquée?"

ment la répartition des hectares, conclut la fédération. À un moment, chacun se retrouvera face à sa parcelle. Quand la ville lancera son PLUi, ou une révision partielle, elle mettrait à disposition des techniciens pour aider les administrés, avec des planches tirées. Il avait même été créé une commission extra-municipale avec de nombreux intervenants - associations, paysagistes, architectes. Cela manque. Que devient le zonage actuel? Et les grands aménagements? On connaît un projet tel La Constance mais d'autres peuvent apparaître. Or, un OAP (orientation d'aménagement programmé) nouveau implique la mobilité. Est-il opportun de saucissonner l'urbanisme et circulation? Ne faut-il pas stopper tout programme tant qu'un secteur n'a pas les aménagements nécessaires? Doit-on encore à construire à Barrida, aux Milles, à La Duranne, tant que la RD9 reste bloquée?"

DES ORIENTATIONS TRÈS GÉNÉRALES

Cette année devrait voir la consultation des personnes publiques associées (Chambre d'agriculture, associations, syndicats mixtes, collectivités locales...), l'enquête publique, et l'approbation en conseil métropolitain pourrait suivre l'an prochain. Au lieu de 36 PLU pour autant de communes du pays d'Aix, il y aura un règlement et un zonage commun pour 400 000 habitants. Le pays d'Aix compte 195 000 logements, 188 000 emplois, et la croissance démographique est de l'ordre de 0,5%/an. Les prévisions ciblent une hausse de 2 000 emplois/an, et 2 500 logements annuels. Dans ce PLUi, le projet aixois, c'est la préservation des espaces naturels et agricoles, voire leur développement, la promotion de la "ville des courtes distances et de la proximité" (le fameux "la ville à quinze minutes", soit quinze minutes à pied pour faire ses courses, son sport, sa culture, son travail, sa santé...).

ZAC DE LA CONSTANCE: QUELLE DESSERTE? ►

Les premiers permis de construire (3 600 logements à terme pour 10 000 nouveaux habitants) pourraient tomber en fin d'année. La fédération reprend un argumentaire qui a valu au dossier d'être repris de volent par les services de l'État: l'insuffisance de desserte de transports en commun du site, enclavé au nord, à l'est et au sud par les autoroutes. Actuellement, il n'y a qu'un arrêt du BHNS de l'autre côté de l'autoroute (boulevard du Coq d'Argent), pas loin de la Fondation Vasarely, et les autres arrêts en prévision au sud sont aussi à l'extérieur du périmètre constructible. "Il faut 12 minutes de marche entre le Coq d'Argent et 6Mic, dénonce Michel Braunstein. C'est inimaginable de construire ce futur soi-disant écoquartier sans avoir résolu une desserte de la Zac en transports en commun. À moins d'organiser une navette à rotations permanentes!"

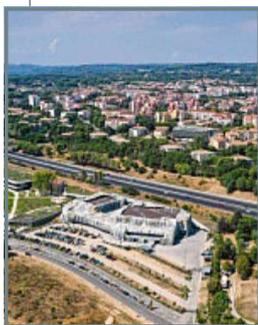


PHOTO GILLES BADER

◀ COUVET DES PRÊCHEURS: TSUNAMI DE CHANTIERS EN VUE

La fédération évoque la vente de l'ancien collège des Prêcheurs à la Justice: "Avec des travaux à la fois sur le site et sur la cour d'appel Verdun, nous allons entrer dans des années difficiles. D'autant que nous assisterons à terme à l'arrivée de salariés supplémentaires (notamment avec le transfert du tribunal Pratsés, Ndlr) aux places comtales (qui devront bien savoir où se garer), et une activité de la cour d'appel qui génère au alentours des contraintes de sécurité et un minimum de circulation (ne serait-ce que pour les transfèrements). On ose espérer une coordination du chantier avec celui qui va se nouer aux abords du stade Carcassonne", souhaite le bureau.



PHOTO ANTOINE TOMASELLI

LIVRETS DE CONCERTATION

Informations

Participation du public

Les livrets de la concertation - N°1



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

Diagnostic

Les composantes du territoire

Les livrets de la concertation - N°2



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

Diagnostic

Population, logements, équipements et commerces



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

Diagnostic

Emplois, activités et filières économiques

Mobilités



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour le Pays d'Aix

Les livrets de la concertation - N°5



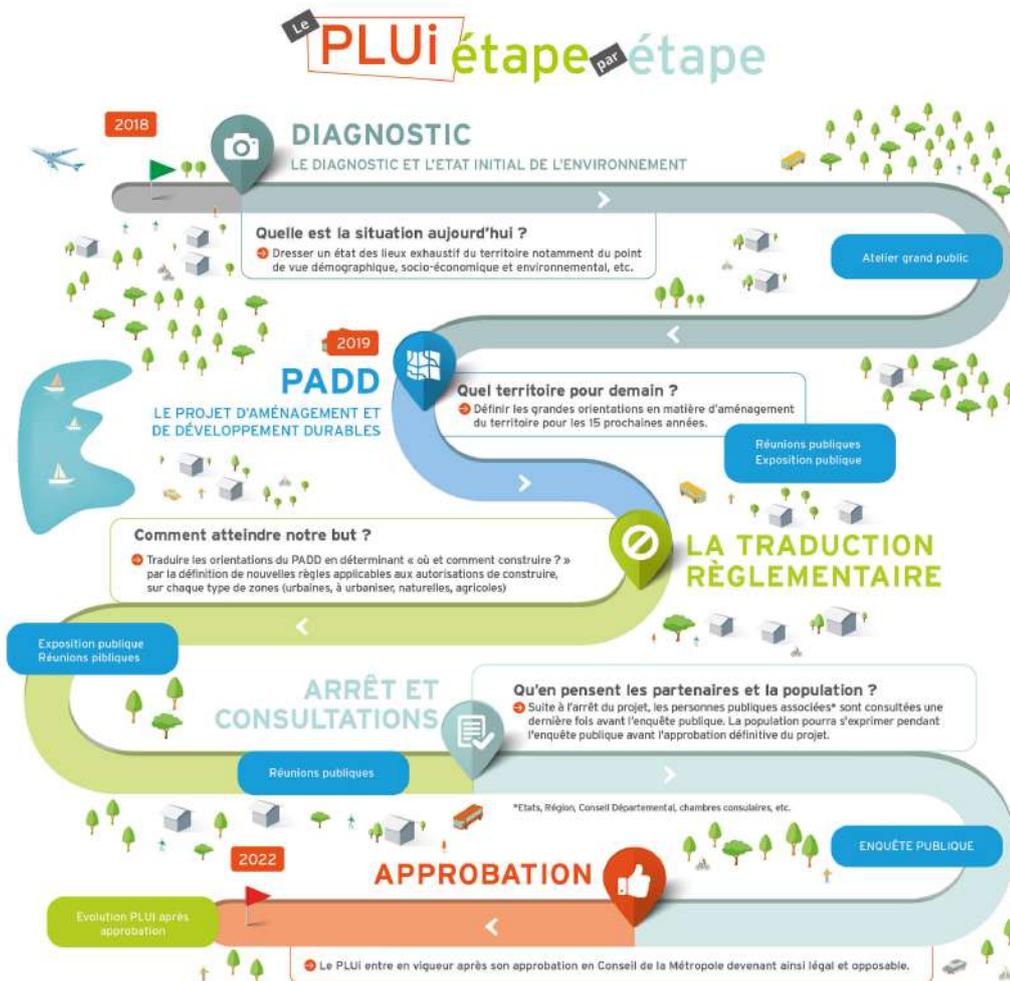
CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

PANNEAUX D'EXPOSITION

Un PLUi par étape pour quoi faire ?

Le PLUi planifie et dessine l'avenir du territoire du Pays d'Aix notamment en définissant la vocation principale (habitat, économique, espaces agricoles et naturels...) des différentes zones qui le composent et leurs modalités d'aménagement.

Il définira les règles communes permettant un développement cohérent du territoire tout en respectant les identités locales. Il remplacera les 36 documents d'urbanisme actuellement en vigueur.



Dans le PLUi, l'ensemble des maires du Pays d'Aix est associé à son élaboration à travers différentes instances d'échanges et de réflexions : conférences des Maires, séminaires, ateliers participatifs...

Ainsi, les représentants de chaque commune sont invités à s'exprimer, traduire et enrichir le projet de développement de façon spatialisée, avec le souci de la gestion du territoire dans toutes ses dimensions (environnementale, paysagère et socio-économique), et à mobiliser tous les moyens pour le mettre en œuvre.



Comment participer à l'élaboration du PLUi ?



Grâce aux registres de concertation destinés à recevoir les observations du public. Ces registres sont mis à disposition au siège du Territoire du Pays d'Aix et dans les mairies des 36 communes.



➔ PAR VOIE POSTALE
Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Hôtel de Boadès - CS 40 868
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1



➔ PAR MAIL
plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr



En participant aux rencontres de concertation organisées sur tout le territoire : réunions publiques, ateliers citoyens...



Socle naturel & biodiversité



Autour de la montagne Sainte-Victoire, emblème naturel du Pays d'Aix, les **massifs du Concors, de Régagnas, de l'Étoile, du Garlaban et le Mont Olympe** dessinent les principales limites physiques du territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole.

Fort de son relief accidenté, le Pays d'Aix présente un important réseau hydrographique, dense et complexe, avec de nombreux canaux et ouvrages hydrauliques qui témoignent de la longue histoire de la maîtrise de l'eau en Provence.

Le territoire offre une **mosaïque d'espaces d'une grande diversité floristique et faunistique**, support d'une biodiversité remarquable. Les espaces naturels et agricoles sont prédominants et constituent un atout indéniable pour la qualité du cadre de vie, les richesses écologiques et l'agriculture de demain. Cependant, les différentes activités humaines exercent de nombreuses pressions sur l'ensemble des milieux naturels et agricoles. Différents outils de protection des espaces ont été mis en place et permettent de préserver les principaux secteurs de richesse écologique du territoire et d'assurer les continuités écologiques.



Patrimoine & paysages



Dans le Pays d'Aix, le **patrimoine est omniprésent**. Témoin d'une histoire particulièrement riche, il constitue un héritage à préserver - du patrimoine paléontologique au patrimoine contemporain. Au sein du territoire, la ville d'Aix, ville d'eau et ville d'art connue de tous, côtoie villes et villages riches de patrimoines remarquables.

Les grands massifs offrent des paysages puissants, apaisés par de vastes plaines ou plateaux où les trames agricoles et végétales viennent parfaire les paysages d'une campagne provençale. Emblème de ce territoire, le massif de la Sainte Victoire offre une silhouette perceptible depuis presque toutes

les communes du Pays d'Aix, et en fait un élément fort de repérage, d'identification et d'appartenance territoriale.

Ces paysages porteurs de l'identité du Pays d'Aix et de qualité de son cadre de vie sont toutefois fragilisés par les pressions de l'urbanisation. Ainsi, les paysages le long des axes routiers et en entrées de ville tendent à se banaliser et à dégrader les perspectives sur des points de vue remarquables tels des éléments de patrimoine végétal ou architectural. Les limites entre l'urbain et le rural deviennent floues et contribuent également à la perte de qualité des paysages.

1 commune

Pertuis, adhérente à un Parc Naturel Régional (PNR du Luberon) et incluse dans la réserve de biosphère UNESCO Luberon Lure



4

Zones Importantes pour la **Conservation des Oiseaux** (ZICO)

54

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIIEFF)

13

sites labellisés **Architecture Contemporaine Remarquable** (ACR), nouvelle désignation des sites identifiés Patrimoine du XX^{ème} siècle

13 communes concernées par des ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique) conduisant, par arrêté préfectoral, à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique (74 secteurs délimités)

250

Monuments Historiques, dont 88 classés et 162 inscrits

8 Sites Patrimoniaux Remarquables

7 Aires de Valorisation de l'Architecture et de Patrimoine (AVAP) et 1 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

ENJEUX



- Le **maintien et la qualité des espaces naturels et agricoles** dans le respect des équilibres territoriaux.
- La **restauration écologique** des trames vertes et bleues indispensables aux continuités écologiques.
- Le **maintien et la préservation des structures hydrauliques** nécessaires au bon fonctionnement du territoire et à la gestion de la ressource en eau.
- La **lutte contre l'étalement urbain**, le mitage et les pressions anthropiques sur les milieux agricoles et naturels.
- La **préservation de la nature ordinaire et de la nature en ville** pour les services éco systémiques qu'elles recèlent.

ENJEUX



- La **préservation et la valorisation du patrimoine** du Pays d'Aix avec l'évolution et le renouvellement des espaces urbains.
- Un **développement urbain qui garantit la qualité paysagère** notamment par un traitement qualitatif des limites d'urbanisation.
- L'**intégration paysagère des entrées de villes** ou des bords de route en termes de qualité architecturale et visibilité.



Changement climatique



A l'échelle mondiale, la **région méditerranéenne est l'une des zones les plus vulnérables au changement climatique** avec des conséquences multiples (hausse des températures moyennes, multiplication des épisodes caniculaires, allongement des périodes de sécheresse, intensité des précipitations atmosphériques...).

Le territoire du Pays d'Aix est particulièrement sensible à l'apparition de ces phénomènes extrêmes accentuant la vulnérabilité des biens et des personnes et la qualité du cadre de vie.

Le PLUi du Pays d'Aix veillera à **anticiper autant que possible les effets du changement climatique afin d'en minorer les conséquences** : prévention des inondations et des feux de forêts, intégration du rôle de la **nature en ville** (infiltration des eaux pluviales, régulation des températures, lutte contre les îlots de chaleur...), préservation des massifs comme puits de carbone, etc.

27

années concernées par des vagues de chaleur entre 1947 et 2016, dont 11 dans la période 2000-2016 avec une augmentation du nombre des nuits tropicales (températures supérieures à 20°)

+6°

de température moyenne en été d'ici la fin du siècle, ce qui ferait de la canicule de 2003 un été frais.

+1m

Hausse du niveau de la mer à l'horizon 2100 (Etang de Berre)

ENJEUX



- **Réduction des rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)** pour lutter contre le changement climatique.
- **Rôle des espaces naturels, agricoles et forestiers** dans l'atténuation des GES et la préservation des puits de carbone.
- **Adaptation au changement climatique** pour le territoire notamment pour garantir la sécurité et préserver la qualité de vie des habitants du Pays d'Aix.



Risques majeurs



Toutes les communes du Pays d'Aix sont concernées par plusieurs **risques majeurs** qu'ils soient **naturels ou technologiques**. Outre le risque sismique et de mouvements de terrain, les risques naturels les plus prégnants sur le Pays d'Aix sont les inondations et les feux de forêt. Les risques technologiques sont aussi présents sur le territoire : risques de rupture de barrage, transports de matières dangereuses, risque industriel, nucléaire. L'ensemble de ces risques majeurs conditionne fortement le développement de l'urbanisation.

Le territoire du Pays d'Aix est aussi impacté par de multiples **nuisances et pollutions liées aux activités**

humaines : nuisances sonores, pollutions de l'eau, de l'air, des sols, pollutions lumineuses...

A l'échelle du Pays d'Aix, ces nuisances et pollutions sont principalement générées par le trafic routier et autoroutier, particulièrement intense compte tenu notamment de l'importance du réseau d'infrastructures, de l'éloignement des pôles d'emploi et d'habitat et de la forte motorisation des ménages... Qualité de l'air et niveau de bruit sont ainsi particulièrement dégradés en milieu urbain et le long des axes routiers.

+ de 60

Plans de Prévention des Risques Naturels (approuvés ou en cours d'élaboration) sur le territoire.

+ de 25 000 hectares

de surfaces brûlées entre 1973 et 2020

ENJEUX



- **Meilleure connaissance et prise en compte des risques naturels** notamment d'inondation et feux de forêt.
- **Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux différents risques**, pollutions et nuisances, dont les intensités seront amenées à varier sous les effets du changement climatique.
- **Adaptation de l'organisation urbaine et de la manière de construire pour favoriser le développement de villes et villages plus résilients** face au changement climatique.



Principales dynamiques démographiques



Avec près de 400 000 habitants, le Pays d'Aix a un poids démographique important au sein de l'espace métropolitain et la ville d'Aix-en-Provence affirme son rôle de ville centre avec un tiers des habitants.

La présence d'une population en provenance d'autres métropoles nationales et internationales témoigne toujours de l'attractivité du Pays d'Aix. Après l'exceptionnel accroissement démographique des années 1970 a succédé une période de ralentissement dans les années 2000 avec un léger regain depuis 2012. Cette croissance conjuguée à l'évolution des modes de vie et d'habiter a engendré un processus de périurbanisation et d'urbanisation diffuse autour des villes et villages.

La croissance démographique se révèle globalement plus élevée pour les communes situées au Sud. Ce phénomène tend à gagner les limites du territoire (Ouest varois, vallée de la Durance). Ces mouvements, liés aux prix élevés de l'immobilier combinés à une mobilité accrue, témoignent de la difficulté croissante, notamment pour les jeunes ménages, à se loger durablement en Pays d'Aix.

Tout comme au niveau national, la population du Pays d'Aix continue de vieillir et cette propension est davantage accentuée dans les communes autour d'Aix-en-Provence, générant de nouveaux besoins en termes de services, équipements et logements. La diminution de la taille des ménages est une autre tendance sociologique généralisée impactant aussi la demande et les besoins en logements.



Logements



Le Pays d'Aix compte environ 197 000 logements en 2017, avec des caractéristiques contrastées selon les communes. Le territoire est marqué par une forte spécialisation de l'offre résidentielle, entre des pôles urbains concentrant l'offre locative et les logements collectifs, et des communes résidentielles où domine la propriété de maisons individuelles.

La réhabilitation de l'important parc de logements anciens (antérieurs aux réglementations thermiques) constitue un enjeu pour assurer la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques.

Dans l'ensemble du Pays d'Aix, la production de logements s'est intensifiée ces dernières années. Elle tend à diversifier l'offre existante en proposant des typologies de logement adaptées aux besoins de la population. Cependant, cette offre nouvelle peine à satisfaire la demande naturelle et à maintenir la population. Par ailleurs, l'offre en logement social reste encore insuffisante pour répondre à la demande locale.

À l'échelle de la métropole, les prix de l'immobilier du Pays d'Aix sont supérieurs au marché global. L'offre en logements disponibles en Pays d'Aix est insuffisante pour couvrir la demande, d'où un marché du logement dit « tendu ». Les principales villes du Pays d'Aix n'offrent que de faibles possibilités d'accès à la propriété pour les jeunes ménages.



Pays d'Aix

25,7 % de la population a 60 ans et +

19,4 % de la population a 15-29 ans



36% des ménages du Pays d'Aix sont composés d'une seule personne

1/3

des résidences principales construites avant 1970



12000

demandes de logements sociaux dont 61% des demandeurs résidant dans la commune demandée et 12% venant du Pays d'Aix (1^{er} janvier 2016)



Équipements et commerces



Le Pays d'Aix s'est de longue date positionné sur une offre de grands équipements culturels, sportifs... permettant le maintien d'une attractivité et d'un rayonnement international par la médiatisation de grands événements. La plupart des équipements culturels structurants sont regroupés à Aix-en-Provence.

Le territoire est globalement bien doté en matière d'équipements. Il propose une offre attractive et

diversifiée avec des bibliothèques, cinémas, musées, des équipements sportifs et de loisirs... Au niveau de l'enseignement, de la maternelle au lycée, le maillage sur l'ensemble du Pays d'Aix est globalement satisfaisant.

L'offre en établissements de soins médicaux, relativement importante, est concentrée principalement à Aix-en-Provence, et portée avant tout par le secteur privé. L'offre d'accueil pour les personnes âgées est quant à elle bien développée. Face au vieillissement de la population, elle demeure toutefois insuffisante pour satisfaire pleinement les besoins.

Au niveau des équipements commerciaux, le Pays d'Aix bénéficie d'un niveau d'équipement élevé permettant que 88% des achats des habitants soient réalisés sur le territoire. Ce haut niveau d'équipement est lié à la présence de trois polarités majeures (Plan de Campagne, Vitrolles et Aix-en-Provence) et à la densité de Grandes et Moyennes Surfaces autour d'autres pôles structurants (Pertuis, Venelles, Gardanne). Toutefois, cette offre commerciale périurbaine tend à fragiliser les commerces de centre-ville et à dévitaliser les noyaux villageois.



ENJEUX

- Renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire par une offre de logements abordables adaptée aux évolutions des besoins de la population, avec des services diversifiés et un habitat moins consommateur d'espace foncier.
- Adéquation de l'offre de logements avec l'évolution des demandes en termes de typologies de logements.
- Fluidification des parcours résidentiels, notamment pour les jeunes ménages et les personnes âgées.
- Prise en compte du vieillissement de la population en facilitant le maintien à domicile et en adaptant les besoins d'équipements et de services.
- Poursuite de l'effort de rattrapage dans la production de logements sociaux.
- Réduction de la précarité énergétique et de l'empreinte écologique des constructions.
- Confortement du rayonnement de la ville centre d'Aix-en-Provence pour les grands équipements administratifs, judiciaires et universitaires.
- Maintien des offres en matière d'équipements culturels et sportifs de proximité.
- Développement d'une offre de logements adaptés et d'accueil pour les personnes âgées.
- Stabilisation des pôles périphériques commerciaux pour freiner la dévitalisation des centres villes mais aussi pour anticiper les évolutions des pratiques de consommation.

1180 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques sportives



476 établissements liés à l'enfance et à l'enseignement (de la crèche au lycée)



53 structures d'accueil pour personnes âgées dont 40 EHPAD (2016)



25% de l'offre commerciale métropolitaine





Emplois



Au cours des dix dernières années, la croissance de l'emploi a été particulièrement soutenue dans le Pays d'Aix confirmant le dynamisme du tissu économique et le rôle central du territoire dans l'économie métropolitaine.

Le Pays d'Aix s'affirme comme un pôle d'emploi majeur particulièrement attractif qui regroupe 25 % de l'emploi de l'espace métropolitain avec une forte représentation des emplois salariés privés et une proportion importante d'emplois qualifiés et de professions intermédiaires.

La tertiarisation de l'économie caractérise le Pays d'Aix avec une part conséquente des activités de services, essentiellement concentrée sur Aix-en-Provence. Le secteur tertiaire est particulièrement actif dans les domaines de l'information/communication, activités spécialisées scientifiques et techniques.

Le secteur industriel peine à se maintenir malgré son rôle essentiel dans l'économie locale, tandis que le secteur du transport logistique est particulièrement dynamique avec

l'explosion du e-commerce. Le commerce de détail s'est délocalisé des centres au profit de différentes catégories de polarités commerciales.

Le Pays d'Aix compte 95 zones d'activités aux enjeux et aux rayonnements diversifiés, participant toutes au développement économique du territoire. Beaucoup de zones d'activités sont cependant anciennes et confrontées à des difficultés d'accès du fait de la saturation des infrastructures routières aux heures de pointes.



Activités et filières stratégiques



Au sein de la métropole, le Pays d'Aix se démarque par la présence de grandes filières stratégiques pour l'économie : l'énergie, l'aéronautique, le tourisme, le numérique, l'agriculture et la filière bois.

Ces filières stratégiques, au rayonnement souvent international et support de nombreux emplois, sont un vecteur majeur de dynamisation de l'économie locale. Certaines constituent aussi des leviers importants dans la lutte contre le changement et l'adaptation du territoire face à ce phénomène.

En matière d'énergie, le territoire du Pays d'Aix a progressivement diversifié ses sources de production et s'est positionné comme pôle d'innovation notamment pour le développement des énergies renouvelables et de récupération. La présence sur le territoire du Centre d'Études Atomiques (CEA) de Cadarache et du programme ITER confèrent au Pays d'Aix un rayonnement international et des retombées économiques considérables.

Le Pays d'Aix est également à la pointe dans le domaine numérique, notamment avec l'essor d'entreprises spécialisées

dans la création de logiciels. Le déploiement du réseau haut débit public et privé contribue à l'implantation de nouvelles entreprises innovantes et permet de répondre aux évolutions du monde du travail.

Le territoire est par ailleurs, le premier bassin agricole de la Métropole. Avec plus de 29 700 hectares cultivés, soit 22% de sa superficie, le Pays d'Aix représente le troisième territoire agricole de la région Sud PACA. Le maintien des espaces productifs est une nécessité pour répondre aux enjeux alimentaires de demain.

Couvrant près de la moitié du territoire, les espaces forestiers forment une ressource abondante mais cependant peu exploitée. Toutefois, leur exploitation raisonnée pourrait être une source de développement économique importante, tout en assurant le rôle de puits de carbone des forêts, la prévention des incendies et le maintien de la biodiversité.

La filière touristique pèse aussi fortement dans l'économie locale en termes d'emplois. Le Pays d'Aix est une destination touristique attirant plus de 1,5 millions de touristes chaque année.



Mobilités



Le Pays d'Aix s'inscrit dans un espace métropolitain très ouvert et traversé par d'importants flux, aussi bien locaux (déplacements domicile-travail...) que nationaux et internationaux (flux de transit). Ces flux génèrent une circulation intense, en particulier sur les grandes infrastructures routières aux heures de pointes, provoquant des effets de congestion voire de saturation.

Les conditions de circulation routière globalement difficiles sont à corréler avec l'offre et l'utilisation des transports en commun qui, même si elles ont progressé depuis quelques années demeurent insuffisantes. Le vélo et la marche, rapides, efficaces et non polluants, offrent des solutions alternatives intéressantes sur de courtes distances à condition que des aménagements soient créés.

Un nouveau rapport à la voiture se dessine avec l'évolution des modes de vie. De nouvelles pratiques voient le jour autour de l'auto partage et du covoiturage. Les parkings relais et les Pôles d'Échanges Multimodaux offrent aussi des solutions pour réduire le taux de motorisation.

Malgré ces avancées, les déplacements sur certains axes restent encore problématiques. Aussi, la métropole a engagé l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle métropolitaine. Le PDU prévoit ainsi différentes mesures pour entraîner un report modal de la voiture vers les autres modes de transports avec un réseau de transports collectifs ambitieux permettant de se déplacer rapidement et simplement.



ENJEUX

- **Accompagnement des filières stratégiques** en confortant les sites industriels et économiques.
- **Soutien à la recherche** et à l'innovation en matière d'énergie et au développement du mix des énergies renouvelables pour assurer la transition énergétique.
- **Requalification, renouvellement et optimisation des zones d'activités** existantes pour maintenir l'attractivité économique du Pays d'Aix et répondre aux besoins des actifs en termes de services de proximité.
- **Maintien des espaces agricoles** productifs et multifonctionnels.
- **Maintien de l'attractivité et la diversité** touristiques sur l'ensemble du territoire.
- **Soutien au développement des filières bois-énergie** et bois d'œuvre par exploitation raisonnée et diversifiée de la forêt.
- **Limitation de la voiture individuelle** dans les cœurs de ville pour sécuriser les modes actifs et réduire les polluants atmosphériques.
- **Développement de nouvelles pratiques** d'utilisation de la voiture (covoiturage, autopartage).
- **Amélioration de l'offre en transports en communs** et de son fonctionnement.

Les éléments de diagnostic fondés sur des données recueillies avant cette sanitaire seront amenés à être actualisés au cours de l'élaboration du PLUi.

1 Inscrire le développement du Pays d'Aix dans une logique de gestion économe de l'espace et de mobilité responsable et partagée en affirmant son rôle majeur au sein du territoire métropolitain



3 Offrir à la population un cadre de vie plus sain et plus sûr face aux risques et pollutions et résilient aux impacts du changement climatique



ENVIRONNEMENT

2

S'appuyer sur la richesse environnementale, paysagère, et patrimoniale pour conforter l'identité du territoire



4

Permettre une mixité fonctionnelle et générationnelle répondant aux besoins quotidiens et proposer un habitat adapté à chaque étape de la vie



PROXIMITÉ



Un territoire
ÉCORESPONSABLE conciliant
PROXIMITÉ & attractivité



5

Garantir le maintien et le développement d'une agriculture productive et durable



Privilégier la revitalisation des tissus économiques existants et garantir les conditions d'accueil des activités productives sur le territoire



6



ATTRACTIVITÉ

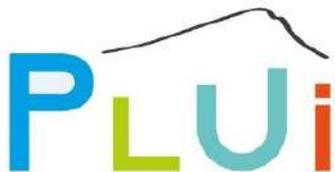
7

Affirmer l'attractivité économique métropolitaine du Pays d'Aix et son rayonnement international en soutenant la diversité de ses filières porteuses d'emplois et d'identité



INFORMATIONS SUR INTERNET

PLUi du Pays d'Aix



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document stratégique qui traduit le projet d'aménagement du territoire à long terme. Il projette son évolution à 2035, en se fondant sur trois piliers : environnement, proximité et attractivité.

Et dans le cadre de l'élaboration de ce PLUi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a prévu cinq réunions publiques afin de présenter l'avant-projet aux citoyens. A cette occasion, un focus sera fait sur chacun des cinq secteurs géographiques. Celle concernant le secteur Sud (Bouc Bel Air, Cabriès, Les-Pennes-Mirabeau, Vitrolles) aura lieu **jeudi 17 novembre à 18h00 à Vitrolles à l'Espace Nelson Mandela, place de Provence**.

En savoir plus : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

Imprimer

ACTUALITÉS

A la Une

Et aussi

Nos publications

C'EST LE MOMENT !



e



Pays d'Aix

31 août 2021 · 🌐

...

[PLUi] Réunion publique le 9 septembre à Aix-en-Provence

Le 9 septembre, une réunion publique ouverte à tous se tiendra au 6Mic de 18h à 20h afin d'échanger sur le PLUi qui concerne l'ensemble des habitants du Pays d'Aix.

Depuis mai 2018, le Territoire du Pays d'Aix en collaboration avec ses communes membres, poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Avec des enjeux forts en termes d'environnement, d'aménagement, de stratégie économique, il traduira... [Voir plus](#)



RÉUNION

PUBLIQUE

Ouverte à tous sur inscription

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



Jeudi 9 septembre 2021 18h ➔ 20h

👍👍 15

14 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU PAYS D'AIX

OUVERT LE 11/08/2022 À 00 HEURE, **CE REGISTRE EST PROLONGÉ JUSQU'AU 23/01/2023 À 18 HEURES**

CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU PAYS D'AIX :

 Calendrier prévisionnel des principales étapes d'élaboration



ACTUALITE : LA CONCERTATION MENEÉ DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI DU PAYS D'AIX S'ACHEVERA LE LUNDI 23 JANVIER 2023 A 18H00

Le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 36 communes de son territoire par délibération n° URB 002-3841 / 18/ CM du 18 mai 2018.

Le PLUi établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

En attendant l'approbation du PLUi du Pays d'Aix, ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme de chacune des communes qui s'appliquent sur le territoire.

Comment suivre le projet de PLUi et donner son avis ?

Plusieurs supports sont à la disposition du public :

- Des registres de concertation destinés à recevoir les observations du public sont mis à disposition à l'antenne métropolitaine du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes qui le composent.
- Une adresse postale
- Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix -BP 48014 – 13567 Marseille cedex 02
- Le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>
- Une adresse mail : [plui-ct2-concertation\(at\)ampmetropole.fr](mailto:plui-ct2-concertation(at)ampmetropole.fr) ou concertation-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr

Retrouvez toutes les actualités relatives au PLUi du Pays d'Aix sur cette page !

Tous les documents composant le PLUi sont ici : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix/documents>



Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole · 5 nov.



Vous souhaitez vous exprimer au sujet du **#PLUi** du Pays d'Aix ?



Jusqu'à fin 2022, participez à la concertation publique en ligne : registre-numerique.fr/concertation-p...

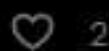
+ d'informations



ampmetropole.fr

PLUi du Pays d'Aix : des réunions publiques organisées au plus près d...

Du 9 au 30 novembre 2022, plusieurs réunions publiques sont organisées dans le cadre des concertations préalables à l'arrêt du Pla...



[Afficher cette discussion](#)



Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole · 5 nov.



5 réunions publiques vont être organisées entre le 9 et le 30 novembre, de 18h à 20h.

- ◆ 09.11 à Coudoux - Secteur Ouest.
- ◆ 15.11 à Fuveau - Secteur Est.
- ◆ 17.11 à Vitrolles - Secteur Sud.
- ◆ 25.11 à Aix-en-Provence - Secteur Centre.



[La Métropole avance] 🏡 Donnez votre avis au sujet du PLUi du Pays d'Aix !

🌟 Ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal (#PLUi) concerne les 36 communes du Pays d'Aix : Aix-en-Provence, Beaucueil, Ville de Bouc Bel Air, Ville de Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Ville de Gardanne, Ville de Gréasque, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, La Ville des Pennes-Mirabeau, Pertuis, Provence-Alpes-Cote D'Azur, France, Ville de Peynier, Ville de Peyrolles en Provence, Puylobier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint Marc Jaumegarde, Saint Paul Lez Durance, Simiane-Collongue, Ville Trets En Provence, Vauvenargues, Venelles, Mairie de Ventabren et Ville Vitrolles 🌟

La volonté est d'organiser des réunions publiques au plus près des habitants, pour présenter l'avant-projet, afin de répondre au mieux aux attentes de proximité exprimées par les habitants.

📅 5 réunions publiques vont ainsi être organisées entre le 9 et le 30 novembre, avec une réunion sur chacun des cinq secteurs du Pays d'Aix : Nord, Sud, Est, Ouest, et Centre.

👂 Vous souhaitez vous exprimer au sujet du PLUi du Pays d'Aix ?

📄 Jusqu'à fin 2022, participez à la concertation publique en ligne : www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix

➕ d'informations et le calendrier détaillé : <https://ampmetropole.fr/.../plui-du-pays-daix-des-/>



[PLUi] Premières réunions publiques

Parce que le PLUi est un document de proximité qui nous invite à construire ensemble le Pays d'Aix de demain, sa démarche d'élaboration est jalonnée de rendez-vous impliquant les habitants du Territoire.

Après l'atelier de réflexion et d'échanges organisé au mois de juin, l'heure des réunions publiques a sonné. Tous les acteurs du territoire y sont conviés. Chacun pourra s'y exprimer et il sera également possible de consigner ses observatio... [Voir plus](#)



RÉUNIONS

PUBLIQUES

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



Vous avez le parole,
venez partager vos ambitions
et vos attentes pour le Pays d'Aix !

2 MERCREDI
OCTOBRE

La Roque-d'Audoubert
Salle des Filles
Espace du Pignon
18h

3 JEUDI
OCTOBRE

Vitrolles
Salle du Réseau
Rue Bournailla
18h

4 VENDREDI
OCTOBRE

Roussil
Salle des Filles Céline
Verre - Boulevard de la
Carrière
18h

7 LUNDI
OCTOBRE

Les Pennes-Vélizy
Salle du Conseil - 223
Avenue François Mitterrand
18h

8 MARDI
OCTOBRE

Perthuis
Salle Espace Georges
Joubert - 108 Rue Henri Stey
18h

10 JEUDI
OCTOBRE

Sardanne
Salle Polyvalente de la
Halle Les Fournis - Avenue
du 8 Mai 1945
18h

14 LUNDI
OCTOBRE

Cousses
Salle des Filles
1 Place Jean Lapierre
18h

16 MERCREDI
OCTOBRE

Abricq-Prévaux
Salle du Stade de France
18h30



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Urbanisme

Recherche



- > La mairie
- > Métropole Aix-Marseille
- > Enquêtes publiques
- > Services administratifs
- > Arrêtés & FAA
- > Urbanisme
 - > P.L.U.
 - > Le SCOT
- > Les marchés publics
- > Débat d'orientation budgétaire

Permanences des services de l'urbanisme :

- URBANISME
- Subventions FACADES (Centre ancien)
- CAUI (Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des AUI)

Contacts

- Standard : 04 42 63 79 50 (taper 2)
- Ligne directe : 04 42 63 79 51
- urbanisme@jouques.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document stratégique qui traduit le projet d'aménagement du Territoire à long terme pour le Pays d'Aix.

Il projette son évolution à 2035, en se fondant sur trois piliers : environnement, proximité et attractivité.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise 5 réunions publiques afin de présenter l'avant-projet aux citoyens.

A cette occasion, un focus sera fait sur chacun des cinq secteurs géographiques afin de mieux répondre aux attentes de proximité exprimées par les habitants.

L'une des 5 réunions publiques à lieu à Peyrolles-en-Provence :

- Le **mercredi 30 novembre 2022**, à 18h, salle Frédéric Mistral, rue Aimé Bernard
- Télécharger les dates et lieux des **5 réunions PLUi**



Rechercher

Vous êtes ici : Accueil > Ça se passe à Rognes > Actualités



En bref

Concertation PLUI

Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays d'Aix

Ouvert le 11/08/2022 à 00 heure, ce registre sera clos le 15/12/2022 à minuit
5 RÉUNIONS PUBLIQUES DU 09/11/2022 AU 30/11/2022 SUR LE PAYS D'AIX

PLUI DU PAYS D'AIX : DES RÉUNIONS PUBLIQUES ORGANISÉES AU PLUS PRÈS DES HABITANTS POUR PRÉSENTER L'AVANT-PROJET

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est le document stratégique qui traduit le projet d'aménagement du Territoire à long terme pour le Pays d'Aix. Il projette son évolution à 2035, en se fondant sur trois piliers : environnement, proximité et attractivité.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise 5 réunions publiques afin de présenter l'avant-projet aux citoyens. À cette occasion, un focus sera fait sur chacun des cinq secteurs géographiques afin de mieux répondre aux attentes de proximité exprimées par les habitants.

5 réunions publiques vont se succéder du 9 au 30 novembre :

- **Mercredi 9 novembre, 18h00, Salle des Fêtes – Place Guigues à Coudoux**
Secteur Ouest : Coudoux, Egulles, Lambesc, Rognes, Saint-Cannat – Ventabren
- **Mardi 15 novembre, 18h00, Salle de la Galerie – Rue Frédéric Mistral à Fuveau**
Secteur Est : Beaurivall, Châteauneuf-de-Bois, Fuveau, Garbagnon, Grégoire, Meyrieu, Miraf, Davinon, Dairembon, Bouceff, Saint-Antoine
- **Jedai 17 novembre, 18h00, Espace Nelson Mandela – Place de Provence à Vitrolles**
Secteur Sud : Bouc, Bel Air, Cabriès, Les-Pennes-Mirabeau, Vitrolles
- **Vendredi 25 novembre, 18h00, Conservatoire Darius Milhaud – Avenue Mozart à Aix-en-Provence**
Secteur Centre : Aix-en-Provence
- **Mercredi 30 novembre, 18h00, Salle Frédéric Mistral – Rue Aimé Bernard à Peyrolles-en-Provence**
Secteur Nord : Jouques, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, La Roque-d'Anthéron, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Vauvenargues, Venelles

Toutes les informations sont disponibles sur le registre numérique dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

Venez nombreux !



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

AFFICHES



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

CONSTRUISSONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

ATELIER GRAND PUBLIC

Ouvert à tous

Venez contribuer aux réflexions
sur l'avenir de votre territoire :
partage des enjeux et échanges sur les orientations

Vendredi 7 Juin 2019
à 18h00

Pôle d'activités Yvon-Morandat
Hall des mineurs
1480 avenue d'Arménie
Gardanne

Places limitées, merci de s'inscrire avant
le 5 juin sur :
plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr
Suivre la procédure et l'actualité du PLUi
sur le site : www.agglo-paysdaix.fr

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



Vous avez la parole,
venez partager vos ambitions
et vos attentes pour le Pays d'Aix !

2 MERCREDI
OCTOBRE

La Roque d'Anthéron
Salle des Fêtes
Esplanade du Pijoret
18h

3 JEUDI
OCTOBRE

Vitrolles
Salle du Roucas
Rue Roumanille
18h

4 VENDREDI
OCTOBRE

Rousset
Salle des Fêtes Emilien
Ventre - Boulevard de la
Cairanne
18h

7 LUNDI
OCTOBRE

Les Pennes-Mirabeau
Salle du Conseil - 223
Avenue François Mitterrand
18h

8 MARDI
OCTOBRE

Pertuis
Salle Espace Georges
Jouvin - 108 Rue Henri Silvy
18h

10 JEUDI
OCTOBRE

Gardanne
Salle Polyvalente de la
Halle Léo Ferré - Avenue
du 8 Mai 1945
18h

14 LUNDI
OCTOBRE

Coudoux
Salle des Fêtes
1 Place Jean Lapierre
18h

16 MERCREDI
OCTOBRE

Aix-en-Provence
Salle du Bois de l'Aune
18h30

RÉUNION

PUBLIQUE

Ouverte à tous sur inscription

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



Jeudi 9 septembre 2021 18h → 20h

Venez participer à l'élaboration du PLUi : échanges sur les **Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques**

**Ressources
et paysages**

**Santé et bien-être
au quotidien**

**Attractivité
pour demain**

En présentiel

Le **6MIC** - Salle des Musiques Actuelles
du Pays d'Aix, 160 rue Pascal Duverger,
13090 Aix-en-Provence



En direct depuis chez vous

Toutes les informations pour participer
à la réunion sont disponibles
sur le site du Pays d'Aix

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

RÉUNION

PUBLIQUE

SECTEUR OUEST

Coudoux
Éguilles
Lambesc

Rognes
Saint-Cannat
Ventabren



Venez participer à l'élaboration du PLUi :
échanges sur l'avant-projet.

Mercredi 9 novembre 2022

18h ➔ 20h

Coudoux

Salle des Fêtes,
Place Guigues

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

SECTEUR EST

Beaurecueil
Châteauneuf-
le-Rouge
Fuveau
Gardanne

Gréasque
Meyreuil
Mimet
Peynier
Puylobrier
Rousset

Saint-Antonin-
sur-Bayon
Simiane-Collongue
Le Tholonet
Trets

RÉUNION

PUBLIQUE



Venez participer à l'élaboration du PLUi :
échanges sur l'avant-projet.

Mardi 15 novembre 2022

18h ➔ 20h

Fuveau

Salle de la Galerie,
rue Frédéric Mistral

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

RÉUNION

PUBLIQUE

SECTEUR SUD

Bouc Bel Air
Cabriès

Les-Pennes-Mirabeau
Vitrolles



Venez participer à l'élaboration du PLUi :
échanges sur l'avant-projet.

Jeudi 17 novembre 2022

18h ➔ 20h

Vitrolles

Espace Nelson Mandela
9, place de Provence

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

RÉUNION

PUBLIQUE



Venez participer à l'élaboration du PLUi :
échanges sur l'avant-projet.

Vendredi 25 novembre 2022

18h ➔ 20h

Aix-en-Provence

Conservatoire Darius Milhaud, 380 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX

SECTEUR NORD

Jouques
Meyrargues
Pertuis
Peyrolles-en-Provence
Le Puy-Sainte-Réparate

La Roque-d'Anthéron
Saint-Estève-Janson
Saint-Marc-Jaumegarde
Saint-Paul-lez-Durance
Vauvenargues
Venelles

RÉUNION

PUBLIQUE



Venez participer à l'élaboration du PLUi :
échanges sur l'avant-projet.

Mercredi 30 novembre 2022

18h ➔ 20h | **Peyrolles-en-Provence**

Salle Frédéric Mistral, rue Aimé Bernard